

**Direction Générale de la Santé**

|  |
| --- |
| **Référentiel interne de formation et de certification premiers secours** |

**« PEDAGOGIE INITIALE COMMUNE DE FORMATEUR » (PIC F)**

**« PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PSC1 » (PAE PSC)**

**« PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PS » (PAE PS)**

***Document à l’usage des formateurs de formateurs***



**Direction Générale de la Santé**

|  |
| --- |
| **Document formateur** |

**« PEDAGOGIE INITIALE COMMUNE**

**DE FORMATEUR »**

**(PIC F)**

**SOMMAIRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chapitre I** | **Cadre réglementaire**1. Organismes de formation - annexe 2
2. Organisation de la formation
3. Conditions de formation
	1. Durée
	2. Qualification des formateurs
	3. Encadrement de la formation
	4. Conditions d’admission en formation
 | P.4P.5P.5P.5P.5P.5P.5P.6 |
| **Chapitre II** | **Pédagogie** 1. Les orientations pédagogiques
2. Des compétences aux objectifs de la formation
	1. Les compétences PIC de l’arrêté - annexe 1
	2. Les savoirs et savoirs faire
	3. Le chronogramme de la formation
	4. Le logigramme de la formation
	5. Les choix pédagogiques
 | P.7P.8P.8P.8P.9P.13P.16P.17 |
|  |  |  |
| **Chapitre III** | **Evaluation** 1. Le cadre réglementaire de l’arrêté - annexe 3
2. Les outils d’évaluation
	1. Fiche d’évaluation formative
	2. Fiche de certification
3. Gestion des échecs
4. Règles d’archivage
 | P.18P.19P.19P.19P.21P.21P.21 |
| **Annexes** |  Fiche d’émargementFiche d’évaluation formative du P.I.C.Fiche de certification  | P.22P.23P.24P.26 |

**CHAPITRE I**

**Cadre réglementaire**

**Le cadre règlementaire**

*Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de sécurité civile, est instituée une unité d’enseignement intitulée « pédagogie initiale et commune de formateur ».* L’arrêté du 8 aout 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « pédagogie initiale commune de formateur » en définit les conditions :

1. **Organismes de formation. Arrêté du 8 aout 2012 - annexe 2**

*Seuls les organismes de formation disposant d’une habilitation ou d’un agrément, délivré par le ministre chargé de la sécurité civile, pour la formation à une unité d’enseignement de pédagogie appliquée à un emploi peuvent être autorisés à délivrer la formation à la présente unité d’enseignement*.

1. **Organisation de la formation**

*Afin d’être autorisé à délivrer la formation relative à cette unité d’enseignement, l’organisme de formation doit établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.*

*Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre le référentiel interne de formation et le référentiel interne de certification établi par l’association nationale à laquelle elles sont affiliées.*

*La formation à cette unité d’enseignement peut être délivrée concomitamment à une ou plusieurs unités d’enseignements de pédagogie appliquée à un emploi.*

### Conditions de formation

### Durée de formation

*La durée minimale de formation est fixée à vingt et une heures pour l’acquisition des compétences liées à cette unité d’enseignement.*

* 1. **Qualification des formateurs**

*La formation à cette unité d’enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est fixée par l’autorité d’emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l’un est désigné comme responsable pédagogique.*

*Chaque membre de l’équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur de formateurs ».*

*Le responsable pédagogique doit être également détenteur du certificat de compétences « conception et encadrement de formation ».*

* 1. **Encadrement de la formation**

*Le nombre d’apprenants par session de formation est compris entre 5 et 10 inclus pour a minima un responsable pédagogique.*

*Au-delà de 10 apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte.*

* 1. **Conditions d’admission en formation**

### *Cette unité d’enseignement est accessible à toute personne majeure* le premier jour de la formation.

**CHAPITRE II**

**Pédagogie**

**Pédagogie**

1. **Les orientations pédagogiques**

L’organisme de formation utilisera des techniques pédagogiques adaptées au public à former et au contexte des apprenants.

Les formateurs garderont à l’esprit, tout au long de la formation qu’ils doivent laisser aux apprenants, le temps d’assimiler, utiliser les principes de communication, de dynamique de groupe, d’organiser les explications, de faire des liens avec les savoirs antérieurs et de cibler les points clés.

Le déroulement pédagogique présenté dans le tableau ci-après, liste l’ensemble des séquences pédagogiques que doit comporter la formation PICF.

Il est la base à utiliser par les formateurs de formateurs en activité qui ont été formés à cette dynamique lors des formations de formateurs de formateurs, pour concevoir un scénario pédagogique qui permette d’atteindre les compétences citées dans les textes de référence.

Il permet d’envisager l’ensemble des séquences, d’estimer le temps à y consacrer.

**Le choix des sujets de travail** :

Le sujet au cours des simulations de séquence de formation portera sur les compétences que toute personne doit acquérir pour être formateur en matière de Sécurité Civile (arrêté du 08/08/12)

Elle pourra également être ouverte à des thèmes de travail :

* de la vie personnelle
* ou en lien avec la profession exercée

La partie consacrée à l’application pratique doit permettre le passage de l’apprenant en position de formateur responsable d’une séquence. Ce temps est incontournable car il va permettre l’évaluation sommative.

1. **Des compétences aux objectifs de la formation PIC F**
	1. **Les compétences PIC de l’arrêté du 8 aout 2012 - annexe 1**

*L’unité d’enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur » a pour objectif l’acquisition par l’apprenant des capacités nécessaires pour amener un groupe d’apprenants à l’objectif fixé, à partir d’un référentiel interne de formation et d’un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.*

*Ainsi, il doit être capable :*

*1. D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.*

*2. D’apporter des connaissances structurées.*

*2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.*

*2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.*

*2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel.*

*3. D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.*

*4. De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures.*

*5. De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.*

*6. De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel.*

*7. D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification.*

*8. De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.*

*9. D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.*

*10. D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.*

*11. De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.*

*12. De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs.*

*13. De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage.*

*14. D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs.*

* 1. **Les savoirs et savoir-faire**

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces compétences sur le terrain, celles-ci sont déclinées en savoirs et savoir-faire que l'apprenant doit acquérir et intégrer durant la formation et dont découlent les objectifs des différentes séquences de formation.

Afin de faciliter la lecture, ces compétences ont été classées en trois activités que doit réaliser un formateur PIC :

* Animer une formation
* Utiliser une pédagogie adaptée
* Evaluer en formatif et certificatif

**Pour chaque catégorie de compétence une liste de thème est proposée aux formateurs de formateurs afin de servir de base à la rédaction des objectifs et à la conception du conducteur pédagogique**

**ANIMER UNE FORMATION**

**Compétence 9 :**

*« Etablir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages »*

**Compétence 10 :**

*« Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique, ainsi que les règles établies par son autorité d’emploi, pour s’adapter et adapter la conduite de ses formations »*

**Compétence 11 :**

*« Gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins »*

**Compétence 13 :**

*« Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion de conflits, pour favoriser et faciliter les apprentissages »*

**Compétence 14 :**

***«****Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs »*

Savoirs et savoir-faire :

* Repérer les éléments qui facilitent ou entravent la communication
* Connaître le cadre réglementaire de l’enseignement des premiers secours le rôle d’un formateur
* Identifier les principaux éléments administratifs et logistiques nécessaires à l’organisation d’une session de formation ainsi que les consignes de l’autorité d’emploi
* Identifier au sein d'un groupe en formation, l’ensemble des interactions qui influence sa dynamique
* Utiliser les outils pédagogiques avec pertinence
* Créer des supports pédagogiques (selon le public)

**UTILISER UNE PEDAGOGIE ADAPTEE**

**Compétence 2 :**

*« Apporter des connaissances structurées :*

* *en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs*
* *en explorant le savoir antérieur, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique pour établir des liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants*
* *en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel.*

**Compétence 5 :**

*« Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances »*

**Compétence 6 :**

*« Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel »*

**Compétence 12 :**

*« Positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions pour faciliter l’acquisition des savoirs »*

Savoirs et savoir-faire :

**Processus d’apprentissage**

* Identifier les différentes étapes de la progression pédagogique d'un conducteur pédagogique
* Identifier le processus et les conditions qui favorisent l'apprentissage d'un adulte en formation.

**Les techniques pédagogiques**

* Choisir une technique pédagogique adaptée au type d’activité
* Animer une activité d’exploration des savoirs en s’appuyant notamment sur les techniques suivantes :
* Mise en situation
* Remue-méninge
* Travail de groupe
* Cas clinique
* Animer une activité d’apprentissage des savoirs en s’appuyant sur les techniques suivantes :
* Essai erreur avec confrontation d’idée en groupe
* Démonstration pratique d’un geste, d’une conduite à tenir et/ou de matériel
* Apports de connaissances en lien avec la pratique

**EVALUER EN FORMATIF ET CERTIFICATIF**

**Compétence 1 :**

*« Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoir antérieurs et adapter les activités suivantes »*

**Compétence 3 :**

*« Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement »*

**Compétence 4 :**

*« Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures »*

**Compétence 7 :**

*« Evaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et des outils pertinents, lui permettant de se situer dans la formation, de mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif et/ou décider de la certification »*

**Compétence 8 :**

*« S’auto-évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, afin de maintenir et développer ses compétences ».*

Savoirs et savoir-faire :

* Identifier lesdifférentes évaluations selon leur objectif
* Evaluer au cours des ateliers d’apprentissage des conduites à tenir, pratiques, procédures, gestes ou manipulation de matériel
* Concevoir un scénario de simulation permettant de vérifier sans ambiguïté le niveau d’atteinte d’un objectif.
* Réaliser l’évaluation formative des apprenants au cours d’une simulation
	1. **Chronogramme de la formation PIC F**

Le chronogramme ci-après présente l’articulation chronologique des compétences, sur la base d'un groupe de 8 participants.

La possibilité de passage des apprenants en simulation dans la semaine est estimée à environ 18 avec des sous-groupes de 6, ce qui permet, au regard du nombre d'apprenants par formateur fixé par le texte, de réaliser **au moins deux mises en situation en tant que formateur.**

Les autres compétences sont évaluées tout au long de la formation ou sur des temps de questionnaire (Com, dynamique, outils, pédagogie par objectif, etc.)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Compétence visée PICF** | **Thème de la séquence** | **Application envisagée** | **Durée estimée** |
| **Ouverture de la formation**  | Accueil et présentation des participants, des formateurs et des objectifs |  | 1h |
| **Animer une formation****(Rôle et Mission)****C : 6 / 10 / 11** | Connaître le cadre réglementaire de l’enseignement des premiers secours le rôle d’un formateur (Rôles et missions d’un formateur dans les filières de sécurité civile, le cadre réglementaire) | Questionnairedifféré | 30mn |
| Identifier les principaux éléments administratifs et logistiques nécessaires à l’organisation d’une session de formation ainsi que les consignes de l’autorité d’emploi | Questionnaire différé | 1h30 |
| **Animer une formation****(Communication, dynamique de groupe)****C : 2 / 9 / 13** | Repérer les éléments qui facilitent ou entravent la communication | Tout au longQuestionnaire différé | 1h30 |
| Identifier au sein d'un groupe en formation, l’ensemble des interactions qui influencent sa dynamique (dynamique de groupe) | Questionnaire différé | 1h30 |
| **Utiliser une pédagogie adaptée (Pédagogie et techniques pédagogiques** **C : 2 / 3 / 5 / 6 / 12** | Identifier les différentes étapes de la progression pédagogique d'un conducteur pédagogique (identification des objectifs et construction des savoirs) | Questionnaire différé | 2h00 |
| Identifier le processus et les conditions qui favorisent l'apprentissage d'un adulte en formation  | Questionnaire différé | 1h30 |
| Choisir une technique pédagogique adaptée au type d’activité  | Exercice | 2h00 |
| Animer une activité d’exploration des savoirs en s’appuyant notamment sur les techniques suivantes : EC BS Mise en situation, Remue-méninge, Travail de groupe, Cas clinique  | 3 Simulations | 3h00 |
| Animer une activité d’apprentissage des savoirs en s’appuyant sur les techniques suivantes : Essai erreur avec confrontation d’idée en groupe, Démonstration pratique d’un geste, d’une conduite à tenir et/ou de matérielatelier d’apprentissage, Exposé Apports de connaissances en lien avec la pratique | 6 Simulations | 6h00 |
| **Animer une formation (Outils pédagogique)****C : 2 / 14** | Utiliser les outils pédagogiques avec pertinence Créer des supports pédagogiques (selon le public) | Tout au long | 3h00 |
| **Evaluer en formatif et certificatif****C : 1 / 3****C : 4****C : 7 / 8** | Identifier lesdifférentes évaluations selon leur objectif Evaluer au cours des ateliers d’apprentissage des conduites à tenir, pratiques, procédures, gestes ou manipulation de matériel(Evaluation généralités)  | Questionnaire | 2h00 |
| Concevoir un scénario de simulation permettant de vérifier sans ambiguïté le niveau d’atteinte d’un objectif. | Exercice | 2h00 |
| Réaliser l’évaluation formative des apprenants au cours d’une simulation (Animer une séquence portant sur l'évaluation et simulation) | 6 Simulations | 6h00 |
| **Application** **C : 1 / 2 / 3 / 5 / 6 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13** | Questionnaires sur les savoirs en différé |  | 1h |
| **Clôture de la formation** | Résultat évaluation sommativeBilan de la formation, délivrance attestation |  | 30 mn |
|  | ***Durée totale***  | ***35 heures*** |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **J1** | **J2** | **J3** | **J4** | **J5** |
| **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** |
| Accueil et présentation des participants, des formateurs et des objectifs 1H00 | Identifier les différentes étapes de la progression pédagogique **C : 2/12**1H00 | Animer une activité d’exploration des savoirs **3 MES****C : 2/5/6/12**30MN | Utiliser les outils pédagogiques Créer des supports pédagogiques **C : 2/14**2H30 | Animer une séquence portant sur l'évaluation et simulation **6 MES****C : 1/2/4.4/6**5H30 |
| Connaître le cadre réglementaire et le rôle d’un formateur**C : 6/10/11**30MN | Identifier le processus et les conditions qui favorisent l'apprentissage **C : 2/5/12**1H30 | Animer une activité d’apprentissage des savoirs**6 MES****C : 2/5/6/12**6H00 | Identifier lesdifférentes évaluations Evaluer au cours des ateliers d’apprentissage **C : 1/3/4/7/8**2H00  | Questionnaires sur les savoirs en différé **C : 1 / 2 / 3 / 5 / 6 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13**1H00 |
| Identifier les principaux éléments administratifs et logistiques ainsi que les consignes de l’autorité d’emploi**C : 6/10/11**1H30 | Choisir une technique pédagogique adaptée au type d’activité**C : 2/5/12**2H00 | Utiliser les outils pédagogiques Créer des supports pédagogiques  **C : 2/14**30MN | Concevoir un scénario de simulation **C : 4**2H00 | Résultat évaluation sommativeBilan de la formation, délivrance attestation 30 MN |
| Repérer les éléments qui facilitent ou entravent la communication**C : 9/13**1H30 | Animer une activité d’exploration des savoirs**3 MES****C : 2/5/6/12**2H30 |  | Réaliser l’évaluation formative**6 MES****C : 1/2/3/4/5/6/7/8/12/13**30MN |  |
| Identifier les interactions qui influencent la dynamique**C : 2/13**1H30 |  |  |  |  |
| Identifier les différentes étapes de la progression pédagogique **C : 2/12**1H00 |  |  |  |  |

**Construction des compétences :** contextualisation (utilisation des connaissances antérieurs), décontextualisation (apports et ateliers)

Evaluation : MES = mise en situation permettant d’évaluer l’ensemble des compétences en action

* 1. **Logigramme de la formation PIC F**

**Connaître le cadre réglementaire et le rôle d’un formateur**

**Accueil et présentation**

**Identifier les principaux éléments administratifs et logistiques et les consignes de l’autorité d’emploi**

Respecter l’ordre de ces séquences

**Identifier les étapes de la progression pédagogique**

**Identifier les interactions qui influencent la dynamique**

**Repérer les éléments qui facilitent ou entravent la communication**

**Choisir une technique pédagogique adaptée au type d’activité**

**Identifier les conditions qui favorisent l'apprentissage**

Respecter le temps et la fréquence des MES

**Animer une activité d’apprentissage des savoirs**

**6 MES**

**Animer une activité d’exploration des savoirs**

**3 MES**

**Concevoir un scénario de simulation**

**Identifier les différentes évaluations**

**Evaluer au cours des ateliers d’apprentissage**

**Utiliser les outils pédagogiques et**

**Créer des supports pédagogiques**

Souplesse possible dans l’ordre des séquences d’apprentissage

**Animer une séquence portant sur l'évaluation et simulation**

**6 MES**

**Réaliser l’évaluation formative**

**6 MES**

Respecter l’ordre de ces séquences

**Résultat évaluation sommative**

**Bilan de la formation,**

**Questionnaires sur les savoirs en différé**

* 1. **Les choix pédagogiques**

Le chronogramme et le logigramme donnent les grandes orientations pour l’articulation pédagogique des séquences.

La durée des séquences est à titre indicatif est doit être adaptée à l’évolution du public.

Les grilles d’évaluation formative des compétences, ainsi que les grilles de certification sont formalisées dans le chapitre évaluation.

18 cas concrets sont prévus, pour un groupe de 6 participants, ce qui permet au moins 2 passages par apprenant.

La durée de face à face pédagogiques est de 35h.

**Responsabilité des CESU :**

A partir du chronogramme, les CESU doivent envisager la rédaction d’un conducteur pédagogique pour les formations effectuées.

Il reprend en détail le contenu des journées, afin de préciser les techniques pédagogiques à utiliser, les temps et les sujets des mises en situations à traiter…

Les choix des sujets de mise en situation d’évaluation seront en lien avec les priorités du public.

Les formateurs restent dans tous les cas responsables des choix, et doivent s’assurer de la possibilité de validation de toutes les compétences.

**CHAPITRE III**

**L’évaluation**

**L’évaluation** **en P.I.C.F**

**1. Le cadre réglementaire. Arrêté du 8 aout 2012 - annexe 3**

*« L’acquisition des connaissances relatives à l’unité d’enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » est reconnue par une attestation de formation dont le modèle doit être conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.*

*Chaque organisme de formation autorisé à délivrer la présente unité d’enseignement doit déposer son modèle d’attestation de formation, auprès du ministre chargé de la sécurité civile, pour validation avant délivrance.*

*Cette attestation de formation est délivrée, par l’organisme formateur, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l’acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I du présent arrêté.*

*L’évaluation de l’acquisition de ces connaissances est effectuée par l’équipe pédagogique, lors de la formation. Les modalités d’évaluation ainsi que les modalités de délivrance de l’attestation de formation s’appuient sur des critères connus de l’apprenant et conformes au référentiel interne de certification établi par l’organisme formateur. »*

L’unité d’enseignement « Pédagogie Initiale Commune de Formateur » est validée par un contrôle continu réalisé par les formateurs.

**2. Les outils d’évaluation**

* 1. **L’évaluation formative du PIC F :**

L’évaluation formative doit être organisée pour permettre à chaque apprenant de se mesurer en réalisant la mise en œuvre de séquences.

Cette évaluation formative sera réalisée à l’aide d’une grille d’évaluation formative, construite par l’équipe de formateurs, à partir des critères et indicateurs cités ci-après.

**Anime une séquence de formation**

* Prépare l’espace nécessaire à la séquence : en fonction du groupe et de la technique pédagogique utilisée
* Vérifie la fonctionnalité du matériel pédagogique (accessoires, supports, etc.) et des documents nécessaires à la séquence : fiches, documents formateurs
* Gère le temps imparti à la séquence

**Applique les règles de communication et de dynamique de groupe**

* Utilise au moins deux canaux de communication
* S'exprime avec fluidité (sans hésitation, phrases structurées, vocabulaire précis et simple)
* S’assure de la compréhension des apprenants : Feed back, interactivité, réponses aux questions.
* Gère le fonctionnement du groupe : équité, participation de tous, dysfonctionnement, etc.

**Utilise les outils pédagogiques avec pertinence**

* Choisit un outil adapté
* Utilise l’outil en respect des principes

**Utilise les techniques pédagogiques en respect des règles et principes**

Techniques de découverte :

* Pose des questions ouvertes
* Laisse s’exprimer sans censure et fait clarifier
* Permet à tous de s’exprimer
* Réalise des synthèses à partir des connaissances
* Organise le travail de groupe et donne les consignes adaptées

Technique d’apprentissage des savoirs : les apports de connaissance

* Présente le plan et l’organisation de la séquence
* Les explications et justifications sont conformes aux données scientifiques actualisées
* L’apport est structuré autour de points essentiels
* Le support utilisé facilite la compréhension des apprenants
* Fait une conclusion adaptée

Technique d’apprentissage des savoir-faire : essai erreur et les démonstrations

* Guide la Réflexion de l’apprenant en insistant sur les connaissances conditionnelles (quand ? pourquoi ?) et procédurales (comment ?)
* Réalise la démonstration de synthèse conforme aux référentiels scientifiques
* Se centre sur les points clés de la démonstration
* Les explications et justifications sont conformes aux données scientifiques actualisées

**Réalise une évaluation adaptée des apprenants**

Lors des ateliers d’apprentissage :

* Organise l’espace, l’encadrement et précise l’objectif
* Laisse un temps de répétition de geste suffisant
* Favorise l’auto correction et conseille avec pertinence en temps réel

Lors des simulations :

* Conçoit un scénario de simulation crédible, sans danger, avec effet de surprise
* Prépare la situation : lieu, rôle de chacun, etc.)
* Observe le déroulement de la situation sans intervenir
* Anime l'évaluation formative en adoptant un comportement facilitant :
* Permet l’autoévaluation
* Fait participer le groupe à l’évaluation en régulant les interventions
* Repère, fait réfléchir sur les erreurs en apportant des explicitations
* Conforte les gestes et attitudes réussies
* Propose des améliorations adaptées
* Informe l’apprenant du niveau d’atteinte des objectifs (reporté sur la fiche de contrôle continu)

Un exemple de grille se trouve en annexe.

* 1. **Fiche de certification :**

L’Unité d’Enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » est validée par un contrôle continu réalisé par les formateurs.

La certification sera suite aux évaluations formatives et est basée sur la participation active du candidat à toutes les séquences.

L’attestation de formation est délivrée, par l’organisme formateur**, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation** relatives à l’acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l’arrêté du 8 aout 2012.

Un procès-verbal sera formalisé et permettra la délivrance de l’attestation de PICF par le CESU organisateur.

### Responsabilité du médecin du CESU organisateur :

Le médecin doit :

* s’assurer des qualifications des formateurs, à jour de leur formation continue
* veiller à la bonne organisation du stage et à sa durée totale de 35h de présentiel
* délivrer l’attestation de compétences PIC F
* archiver les différents éléments du dossier pédagogique de la formation ainsi que les N° de délivrance des attestations de réussite au PIC F
* transmettre chaque année un bilan des formations de formateurs à la direction générale de la santé

**3. Gestion des échecs**

En cas d'inaptitude, le candidat peut être invité à suivre tout ou partie d'une nouvelle formation sur avis de l’équipe pédagogique.

###

### 4. Règles d’archivage

Les différentes parties d’un dossier pédagogique de la formation au « PICF » doivent être archivées par le CESU ayant réalisé la formation,

* Feuille d’émargement signée des formateurs
* Procès-verbal avec :
* Nom, prénom, date et lieu de naissance,
* Aptitude avec N° d’attestation ou inaptitude,
* Dates et lieu de la formation et nom des formateurs.

Le délai de communication est en principe de **trente ans** à compter de la production du document.

**Annexes :**

**Fiche émargement**

**Fiche d’évaluation formative P.I.C. F**

**Fiche de Certification**

30

**FICHE EMARGEMENT P.I.C.F. C.E.S.U. XX**

**Date de la formation : ........................................Lieu : .................................................................................................................................**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Date naissance** | **Lieu de** **naissance** | **Signature** |
| **J 1** | **J 2** | **J 3** | **J 4** | **J 5** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Noms et signatures des formateurs :**

35

|  |
| --- |
| **FICHE D’EVALUATION FORMATIVE** **PEDAGOGIE INITIALE COMMUNE** |
| Apprenant …………..…..………Evaluateur ………….……………Date ……………….. |
| **Compétences** | **Critères** | **Présence** |
| **1**Explore les connaissances antérieures | Explore les connaissances antérieures des apprenants par des questions ouvertes |  |
| Permet à tous de s’exprimer sans censure |  |
| Reformule ou fait clarifier si besoin |  |
| Le support pédagogique est adapté |  |
| **2**Apporte des connaissances structurées | Apprentissage des savoirs : les différents exposés |  |
| L’apport est structuré autour de points essentiels |  |
| Les explications et justifications sont conformes et/ou fondées |  |
| Le support utilisé facilite la compréhension des apprenants |  |
| Fait des liens avec les connaissances antérieures |  |
| Apprentissage des savoir-faire : les démonstrations |  |
| Se centre sur les points clés de la démonstration |  |
| Les explications et justifications sont conformes et / ou fondé |  |
| Montre les gestes et les procédures en justifiant le quand/pourquoi/comment |  |
| Fait des liens avec les connaissances antérieures |  |
| **3** Organise l’apprentissage | Organise l’espace, donne des consignes et précise l’objectif |  |
| Valide les points positifs, repère les erreurs, corrige et conseille avec pertinence en temps réel |  |
| **4**Met en œuvre une simulation | Conçoit un scénario de simulation crédible et sans danger, en lien avec le thème |  |
| Prépare la situation en donnant les consignes nécessaires |  |
| Observe le déroulement de la situation sans intervenir |  |
| Permet l’autoévaluation |  |
| Fait participer le groupe à l’évaluation |  |
| Valide les points positifs |  |
| Repère les erreurs, les corrige, conseille, fait refaire avec pertinence |  |
| **5**Organise un travail de groupe | Organise l’espace, donne les consignes et précise l’objectif |  |
| Assure la guidance |  |
| S’assure de la participation active de tous |  |
| Gère le temps |  |
| **6**Suit un RIF | Adapte les techniques pédagogiques et les séquences en fonction de l’évolution du groupe |  |
| Respecte la progression pédagogique |  |
| Respecte les objectifs |  |
| **7**Evalue l’apprenant | Utilise les différents types d’évaluation avec des outils pertinents au moment opportun |  |
| Se positionne par rapport aux critères définis |  |
| Informe l’apprenant du niveau d’atteinte des objectifs |  |
| **8**S’autoévalue | Repère dans son action les points positifs et ceux à améliorer |  |
| Intègre les conseils ou remarques donnés |  |
| **9**Etablit une communication | Utilise au moins deux canaux de communication |  |
| S’exprime avec fluidité (sans hésitation, phrases structurées, vocabulaire précis, simple) |  |
| S’assure de la compréhension des apprenants : feed-back, interactivité, répond aux questions |  |
| **10**Adapte sa posture | Se conforme à la réglementation de la formation concernée |  |
| Applique les consignes spécifiques de l’autorité d’emploi |  |
| Adapte sa posture au profil du groupe |  |
| **11** Gère la mise en place d’une formation | Prépare les documents administratifs |  |
| Prépare, vérifie et reconditionne le matériel |  |
| Organise l’environnement en fonction du groupe et de la formation |  |
| **12**Respecte les conditions d’apprentissage | Crée un climat de confiance et de participation |  |
| Utilise des termes et un vocabulaire adaptés |  |
| Permet l’implication de tous en valorisant les actions et en donnant des conseils concrets |  |
| Reste impartial vis-à-vis des apprenants |  |
| 1**3**Gère les comportements | Assure la participation de tous |  |
| Repère les interactions positives ou négatives |  |
| Se positionne de manière adaptée en cas de difficultés |  |
| **14**Utilise les différents outils | Conçoit des supports pédagogiques permettant de renforcer la compréhension et la mémorisation |  |
| Utilise des outils adaptés au thème traité |  |
| Respect les principes généraux de l’utilisation des outils pour faciliter la communication |  |

La compétence 5 peut être évaluée en lien avec les ateliers d’apprentissage (compétence 3)

**Listes des compétences détaillées**

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **Compétences**  |
| 1. | D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. |
| 2. | D’apporter des connaissances structurées.2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériels. |
| 3. | D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. |
| 4. | De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures. |
| 5. | De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. |
| 6. | De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel. |
| 7. | D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification. |
| 8. | De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. |
| 9. | D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages. |
| 10. | D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. |
| 11. | De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. |
| 12. | De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs. |
| 13. | De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage. |
| 14. | D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs |



|  |
| --- |
| **FICHE DE CERTIFICATION P.I.C.****"PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR"** |

Nom et prénom du participant : ....................................................................................

Dates et lieu de la formation : ....................................................................................

Organisme : ………………………………………………………………………………….

Évaluateurs : ...............................................

|  |  |
| --- | --- |
|  | Aptitude finale (\*) |
| **L’apprenant a suivi toutes les séquences de formation** relatives à l’acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I du présent arrêté | Oui | Non |

(\*) Rayer la mention inutile

En cas d’inaptitude liée à une absence, l’équipe de formateur devra la justifier ci-après.

**Signatures** :

Responsable pédagogique,

Apprenant :

 

**Direction Générale de la Santé**

|  |
| --- |
| **Document formateur** |

**« PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PSC 1 »**

**(PAE F PSC)**

**SOMMAIRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chapitre I** | **Cadre réglementaire**1. Organismes de formation - annexe 22. Organisation de la formation3. Conditions de formation3.1. Durée 3.2. Qualification des formateurs3.3. Encadrement de la formation3.4. Conditions d’admission en formation3.5. Dispositions particulières | P.29P.30P.30P.30P.30P.31P.31P.31P.32 |
| **Chapitre II** | **Pédagogie** 1. Les orientations pédagogiques2. Des compétences aux objectifs de la formation2.1. Les compétences PAE PSC1 de l’arrêté - annexe 12.2. Les savoirs et savoirs faire 2.3. Le chronogramme de la formation2.4. Le logigramme de la formation2.5. Les choix pédagogiques | P.33P.34P.35P.35P.36P.37P.39P.40 |
|  |  |  |
| **Chapitre III** | **Evaluation** 1. Le cadre réglementaire de l’arrêté - annexe 31.1. Composition du jury1.2. Composition des dossiers1.3. Critères de certification1.4. Délibérations du jury2. Les modalités d’évaluation de la PAE F PSC3. Les critères d’évaluation formative du contrôle continu4. L’évaluation de certification5. Les outils d’évaluation5.1. Fiche d’évaluation formative5.2. Fiche d’évaluation certificative N°15.3. Fiche d’évaluation certificative N°26. Gestion des échecs7. Règles d’archivage | P.41P.42P.42P.42P.42P.43P.43P.43P.44P.45P.45P.45P.45P.45P.45 |
| **Annexes** |  Fiche d’émargementFiche d’évaluation formative de la PAE F PSCFiche de certification N°1 : suivi techniques et procéduresFiche de certification N°2 : fiche de performancesModèle de certificat de compétences  | P.47P.48P.49P.51P.52P.53 |

**CHAPITRE I**

**Cadre réglementaire**

**Le cadre réglementaire**

*Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de sécurité civile, est instituée une unité d’enseignement intitulée « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur en prévention et secours civiques ».*

L’arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur en prévention et secours civiques » en définit les conditions :

1. **Organismes de formation. Arrêté du 4 septembre 2012 - annexe 2**

*« Seuls les organismes de formation répondant aux dispositions de l’arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, sous réserve qu’ils se conforment aux dispositions ci-après, peuvent être autorisés à délivrer la formation relative à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur en prévention et secours civiques. »*

1. **Organisation de la formation**

*« Afin d’être autorisé à délivrer la formation relative à cette unité d’enseignement, l’organisme public habilité ou l’association nationale agréée doit établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.*

*Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre le référentiel interne de formation et le référentiel interne de certification établi par l’association nationale à laquelle elles sont affiliées.*

*La formation à cette unité d’enseignement peut être délivrée concomitamment à l’unité d’enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur », telles que définies dans l’arrêté du 8 août 2012 susvisé. »*

La direction générale de la santé en tant que direction d’administration centrale est détentrice pour la santé de l’agrément concernant les formations sécurité civile. Elle habilite les CESU concernés par ces formations.

Les CESU doivent disposer d’une équipe conforme à la législation des premiers secours*.*

Un rapport annuel d’activité en premiers secours devra être communiqué par l’organisme de formation à la direction générale de la santé.

1. **Conditions de formation**
	1. **Durée**

*« La durée minimale de formation est fixée à cinquante heures. Cette durée comprend le temps nécessaire à l’acquisition des compétences figurant en annexe I de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé ainsi que celles figurant en annexe I du présent arrêté. Cette unité d’enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation présentielle. Toutefois, l’usage de ces outils est limité aux séquences d’apports de connaissances. »*

La DGS a fixé à 29 heures minimum la durée de l'unité d'enseignement PAE PSC en complément du PICF afin de correspondre à 50h pour l’ensemble des deux formations

En ce qui concerne la FOAD, la Direction Général de la Santé a fait le choix de ne pas mettre en œuvre cette disposition.

* 1. **Qualification des formateurs**

*« La formation à cette unité d’enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l’autorité d’emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l’un est désigné comme responsable pédagogique.*

*Chaque membre de l’équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » ou de « formateur en prévention et secours civiques » et satisfaire aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé. »*

L’attestation annuelle de formation continue de formateurs de formateurs aux premiers secours et de formateurs aux premiers secours, doit être communiquée lors du rapport annuel d’activité des organismes à la Direction Générale de la Santé.

Il appartient au médecin responsable du CESU, de s’assurer que les formateurs sont détenteurs de cette attestation.

* 1. **Encadrement de la formation**

*« Le nombre d’apprenants par session de formation est compris entre 5 et 20 inclus. Les taux d’encadrement sont proportionnels au nombre d’apprenants. En tout état de cause, il ne peut être inférieur aux taux figurant dans le tableau ci-dessous, pour les phases d’enseignement présentiel :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Nombre d’apprenants* | *5 à 10* | *11 à 20* |
| *Equipe pédagogique* | *Responsable pédagogique* | *1* |
| *Formateur* | *0* | *1* |

Au-delà de 20 apprenants, en formation initiale comme en continue, une nouvelle session de formation doit être ouverte.

Pour la formation PAE F PSC, l’encadrement par un seul responsable pédagogique est désormais autorisé pour 5 à 10 apprenants. Il est alors formateur titulaire de la PAE FDF, de la PAE F PS ou de la PAE F PSC, à jour de formation continue, et CEAF.

De 11 à 20 apprenants, l’autre formateur ne détient que la PAE FDF, soit la PAE F PSC, et il est à jour de formation continue.

Ces taux d’encadrement ainsi que les compétences de l’équipe pédagogique sont également applicables pour la Formation continue PAE F PSC. »

* 1. **Conditions d’admission en formation**

*« Cette unité d’enseignement est accessible à toute personne majeure, détenant un certificat de compétences « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) délivré conformément aux dispositions de l’arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé et datant de moins de trois ans à la date d’entrée en formation. »*

En conséquence, l’apprenant devra fournir une pièce d’identité prouvant qu’il est majeur à la date d’entrée en formation.

### Dispositions particulières

*« Les dispositions de la présente partie sont applicables aux seuls apprenants déjà détenteurs d’un certificat de compétences de pédagogie appliqué à un emploi de formateur, délivré conformément aux dispositions en vigueur...*

*Dans ce cas, l’autorité d’emploi délivrant la présente unité d’enseignement peut déroger aux parties 3 et 5 de la présente annexe et mettre en œuvre un processus pédagogique distinct de celui figurant dans le référentiel interne de formation cité en 2 de la présente annexe.*

*Ce processus pédagogique peut être réalisé sous la forme d’un apprentissage, d’un compagnonnage, d’un tutorat, d’une formation individualisée ou de l’addition de plusieurs de ces derniers.*

*Si le processus pédagogique peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance, leur usage est limité aux séquences d’apports de connaissances.*

*La mise en œuvre de ces dispositions particulières peut aller jusqu’à l’individualisation de la formation.*

*Néanmoins elle doit s’appuyer sur la rédaction d’un référentiel interne de formation distinct, propre au processus pédagogique mis en place.*

*Quel que soit le processus pédagogique mis en œuvre, les modalités de certification restent identiques aux dispositions de l’annexe III du présent arrêté ».*

**CHAPITRE II**

**Pédagogie**

**Pédagogie**

1. **Les orientations pédagogiques**

L’organisme de formation utilisera des techniques pédagogiques adaptées au public à former et au contexte des apprenants.

Pour faciliter l’apprentissage, la construction de chaque séquence pédagogique repose sur certains principes. On considère que la construction d’un savoir nouveau durable, passe par une progression pédagogique en trois activités successives.

**La contextualisation** en début de chaque séquence est indispensable (vignette clinique, mise en situation adaptée).

L’appel aux connaissances antérieures est recommandé pour résoudre le problème posé.

Les synthèses seront fréquentes.

**La decontextualisation** doit permettre la compréhension et la stabilisation des nouveaux savoirs :

* en expliquant les principes
* en justifiant les contextes, les décisions, les raisonnements, les réalisations
* en démontrant ou en guidant, lorsqu'il s'agit d'un geste technique
* en montrant à un moment, l’ensemble de l’enchaînement lorsqu'il s'agit d'une conduite à tenir complexe

Les formateurs garderont à l’esprit, tout au long de la formation qu’ils doivent laisser aux apprenants, le temps d’assimiler, utiliser les principes de communication, de dynamique de groupe, d’organiser les explications, de faire des liens avec les savoirs antérieurs et de cibler les points clés.

La compréhension pourra être vérifiée en utilisant l’interactivité, les questionnements lorsqu'il s'agit de connaissances et par la pratique lorsqu'il s'agit de gestes et de comportements, en favorisant le raisonnement à haute voix.

Les techniques pédagogiques utilisables sont celles du référentiel de formation et de certification PSC 1.

**La recontextualisation** doit permettrede vérifier la compréhension de l’apprenant et sa capacité au regard d’une situation de se mettre en action de manière adaptée.

Des mises en situations ciblées sur les apprentissages sont positionnées dans le chronogramme et le logigramme.

Le débriefing doit permettre de valider ce qui est acquis et d’aider les participants à comprendre, analyser et synthétiser leur raisonnement, leurs émotions et leurs actions survenus durant la simulation dans le but d’améliorer leurs performances futures dans des situations similaires.

Les temps proposés dans ce document sont des estimations permettant de guider le déroulement de la journée de formation.

**2. Des compétences aux objectifs de la formation PAE F PSC**

* 1. **Les compétences PAE PSC de l’arrêté du 4 septembre 2012 - annexe1**

*« L’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur en prévention et secours civiques » a pour objectif de permettre à l’apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d’acquisition, au domaine particulier de l’enseignement à la prévention des risques et à l’apprentissage des gestes élémentaires de secours.*

*En particulier, à la fin de cette unité d’enseignement, l’apprenant doit être capable, à partir d’un référentiel interne de formation et d’un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d’emploi, et en utilisant les compétences liées à l’unité d’enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » telles que définies dans l’arrêté du 8 août 2012 susvisé, de dispenser l’enseignement relatif à la prévention des risques et à l’apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ».*

*Ainsi, il doit être capable :*

*1. D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.*

*2. D’apporter des connaissances structurées.*

*2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.*

*2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.*

*2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel.*

*3. D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.*

*4. De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures.*

*5. De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.*

*6. De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel.*

*7. D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification.*

*8. De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.*

*9. D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.*

*10. D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.*

*11. De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.*

*12. De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs.*

*13. De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage.*

*14. D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs.*

Le participant à l’UE PAE PSC doit développer deux compétences spécifiques afin de pouvoir exercer sur le terrain son activité de formateur de PSC 1 :

* Utiliser l’ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé, contextualisées à l'UE PSC 1 telle que définie dans le RIF PSC 1 de la DGS
* Maîtriser parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours, conformément aux recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PSC 1.
	1. **Les savoirs et savoir-faire spécifiques de la PAE PSC**

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces compétences sur le terrain, celles-ci sont déclinées en savoirs et savoir-faire que l'apprenant doit acquérir et intégrer durant la formation et dont découlent les objectifs des différentes séquences de formation.

* Connaître les conditions règlementaires particulières liées à l’UE PSC 1 (arrêté du 16 novembre 2011 fixant l’UE PSC 1)
* Connaître les dispositions adoptées par la DGS dans le cadre de l’enseignement du PSC 1, précisées dans le RIF PSC 1 de la DGS (aspects organisationnels, pédagogiques et administratifs)
* Maîtriser les techniques et les procédures figurant dans les recommandations de la DGSCGC relatives à l’UE PSC 1
* Animer l’intégralité des séquences du PSC 1 en respectant les préconisations du RIF PSC 1 et en utilisant les compétences acquises lors du PICF

La compétence : "parfaite maîtrise des procédures et des techniques de premiers secours" pourra être évaluée à plusieurs temps :

* Chaque fois que l’apprenant sera mis en situation de sauveteur lors des simulations d'ateliers d'apprentissage des gestes et des mises en situation
* Chaque fois qu’il sera mis en situation de formateur sur une activité d'apprentissage (exposé, essai-erreur, démonstration pratique, atelier d'apprentissage des gestes)

**Les séquences à envisager sur 29h**

L’ensemble de ces séquences est consacré à de l’application dans la mesure où les apprentissages de base ont été validés lors du PICF.

Ce temps est basé sur des travaux en sous-groupe de 6 et des travaux en binôme, ce afin de permettre plusieurs passages en simulation de chaque apprenant et une évaluation continue pertinente.

Sur la base de 8h par jour la durée est de 3,5 journées

* 1. **Chronogramme de la formation PAE F PSC**

Le chronogramme ci-après présente l’articulation chronologique des compétences, sur la base d'un groupe de 6 participants.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thème de la séquence** | **Application envisagée** | **Durée estimée** |
| Accueil et présentation des participants, des formateurs et des objectifs |  | 30mn |
| Identifier les dispositions réglementaires du le RIF et les modalités de certification |  | 1h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 3 simulations  | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 3 simulations  | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 3 simulations  | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 3 simulations  | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 3 simulations  | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 3 simulations  | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation | 2simulations  | 3h00 en moyenne |
| Bilan de la formationPréparation du dossier préfecture |  | 30 mn  |
| Total  |  | 29 heures |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **J1** | **J2** | **J3** | **J4** |
| **8 heures** | **8 heures** | **8 heures** | **5 heures** |
| **Accueil Présentations**30MN | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**1MES**1H30 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**1MES**1H30 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**1MES**2H00 |
| Identifier les dispositions réglementaires du le RIF et les modalités de certification1H00 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**3MES**3H30 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**3MES**3H30 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**2MES**2H30 |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**3MES**4H00 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**2MES**3H00 | Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**2MES**3H00 | Bilan de la formationPréparation du dossier préfecture 30MN |
| Mettre en œuvre une séquence de formation au PSC1 dans son intégralité : 2 modules PSC1+ une mise en situation**2MES**2H30 |  |  |  |

Evaluation : MES = Mise en situations permettant d’évaluer l’ensemble des compétences en action

* 1. **Logigramme de la formation PAE F PSC**

Respecter l’ordre de ces séquences

**Identifier les dispositions réglementaires du le RIF et les modalités de certification**

**Accueil Présentations**

**3 MES**

**3 MES**

**3 MES**

Respecter le temps et la fréquence des MES

**3 MES**

**3 MES**

**2 MES**

**3 MES**

Respecter l’ordre de ces séquences

**Bilan de la formation**

**Préparation du dossier préfecture**

* 1. **Les choix pédagogiques**

Le chronogramme et le logigramme donnent les grandes orientations pour l’articulation pédagogique des séquences.

La durée des séquences est à titre indicatif est doit être adaptée à l’évolution du public.

Les grilles d’évaluation formative des compétences, ainsi que les grilles de certification sont formalisées dans le chapitre évaluation.

20 cas concrets sont prévus, pour un groupe de 6 participants, ce qui permet au moins 3 passages par apprenant.

La durée de face à face pédagogiques est de 29h.

**Responsabilité des CESU :**

A partir du chronogramme, les CESU doivent envisager la rédaction d’un conducteur pédagogique pour les formations effectuées.

Il reprend en détail le contenu des journées, afin de préciser les techniques pédagogiques à utiliser, les temps et les sujets des mises en situations à traiter…

Les choix des sujets de mise en situation d’évaluation seront en lien avec les priorités du public.

Les formateurs restent dans tous les cas responsables des choix, et doivent s’assurer de la possibilité de validation de toutes les compétences.

**CHAPITRE III**

**L’évaluation**

**L’évaluation** **en P.A.E. F P.S.C.1**

1. **Le cadre réglementaire. Arrêté du 4 septembre 2012 - annexe 3**

*« L’acquisition des compétences relatives à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur en prévention et secours civiques » est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » selon les modalités définies au sein de la présente annexe. »*

* 1. **Composition du jury**

*Le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury. Il en arrête la composition conformément aux dispositions de l’article 5 du décret 92-514 modifié susvisé.*

*Dans le cadre de la certification relative à la présente unité d’enseignement :*

*- Les membres du jury, titulaires du brevet national d’instructeur de secourisme, doivent détenir le certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » ou de « formateur en prévention et secours civiques » et satisfaire aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé ;*

*- La qualification dans le domaine de la pédagogie du secourisme est reconnue par la détention du certificat de compétence de « formateur en prévention et secours civiques » ou « formateur aux premiers secours » et la satisfaction aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé.*

* 1. **Composition des dossiers**

*« Les dossiers sont présentés au jury par l’organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l’organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :*

*L’ensemble des pièces figurant en partie 6 de l’annexe II du présent arrêté ;*

* *L’attestation de formation relative à l’unité d’enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur », délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé ;*
* *Les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l’unité d’enseignement de « formateur en prévention et secours civiques » ;*
* *L’avis de l’équipe pédagogique sur l’aptitude ou l’inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l’enseignement à la prévention des risques et à l’apprentissage des gestes élémentaires de secours ».*
	1. **Critères de certification**

*« Lors de l’examen des dossiers, le jury doit procéder à l’évaluation de certification et se prononcer sur l’aptitude ou l’inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l’enseignement à la prévention des risques et à l’apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.*

*Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s’assurer :*

* *De l’atteinte de l’ensemble des compétences exigées en annexe I de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé ;*
* *De la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ;*
* *De la conformité du processus d’évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l’organisme formateur. »*
	1. **Délibérations du jury**

*« Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l’établissement d’un procès-verbal avant publication conformément aux dispositions de l’article 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé.*

*Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » par la préfecture du département où s’est déroulé l’examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile ».*

1. **Les modalités d’évaluation de la PAE PSC**

L’unité d’enseignement « Pédagogie Appliquée à l’Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » est validée en deux temps :

* Un contrôle continu réalisé par les formateurs et donne lieu à un avis favorable ou défavorable argumenté
* La présentation d’un dossier au jury de la Préfecture.

La certification sera proclamée par le jury préfectoral au regard des évaluations continues qui attesteront du niveau d’acquisition des compétences constatées par les formateurs.

1. **Les critères d’évaluation formative du contrôle continu**

L’évaluation formative doit être organisée pour permettre à chaque apprenant de se mesurer en réalisant la mise en œuvre de séquences.

Cette évaluation formative sera formalisée à l’aide d’une grille d’évaluation comprenant les compétences suivantes, divisées en indicateurs observables

**Utilise l’ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé, contextualisées à l'UE PSC 1 telle que définie dans le RIF PSC 1 de la DGS** :

Ces critères sont identiques à ceux utilisés pour l’évaluation du PIC F)

* Anime une séquence de formation
* Applique les règles de communication et de dynamique de groupe
* Utilise les outils pédagogiques avec pertinence
* Utilise les techniques pédagogiques en respect des règles et principes
* Réalise une évaluation adaptée des apprenants

**Maîtrise parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours, conformément aux recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PSC 1 :**

* Réalise les gestes et techniques conformément au référentiel
* Réalise ou présente les procédures d’action conformément au référentiel
* Explique et justifie avec pertinence les gestes
* Explique et justifie avec pertinence les procédures
* Se positionne de manière pertinente lors de l'évaluation des gestes et/ou procédures

La compétence : « parfaite maitrise des procédures et des techniques de premiers secours » pourra être évaluée à plusieurs temps

* Chaque fois que l’apprenant sera mis en situation de sauveteur lors des simulations et ateliers d’apprentissage des gestes et les mises en situation.
* Chaque fois que l’apprenant sera mis en situation de formateur sur une activité d’apprentissage (exposé, essai-erreur, démonstration pratique, atelier d’apprentissage du geste)
1. **L’évaluation de certification de la PAE PSC**

Les compétences visées sont validées en référence aux critères du texte et formalisées dans une fiche certificative (en annexe)

Une fiche de suivi individuel permettra de formaliser le niveau d’aptitude et d'émettre un avis favorable ou défavorable pour le jury de certification PAE PSC.

**DECISION D’APTITUDE**

**Un avis favorable pour le jury de certification finale sera formalisé par l'équipe pédagogique dans le dossier lorsque l’apprenant aura obtenu un OUI au moins deux fois pour chaque compétence**,

Cette décision se traduit par l'avis favorable ou défavorable pour le participant, qui est reporté sur le procès-verbal, signé par les formateurs et le responsable pédagogique.

En cas d’avis défavorable tous les éléments qui ont amenés à cette décision seront fournis au jury désigné par la préfecture.

Ce procès-verbal sera adressé au jury Préfectoral, avec le dossier complet, en vue de la certification finale.

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de cette réunion, qui rappellera que la certification finale reste du ressort de la Préfecture.

### Responsabilité du médecin du CESU organisateur :

Le médecin responsable du CESU doit :

* transmettre à la Préfecture de son département la demande de jury
* fournir le dossier des candidats dont la composition est fixée par l’annexe III de l’arrêté du 3 septembre 2012
* s’assurer des qualifications des formateurs, à jour de leur formation continue
* veiller à la bonne organisation du stage et à sa durée totale de 29h de présentiel
* archiver les différents éléments du dossier pédagogique de la formation
* transmettre chaque année un bilan des formations de formateurs à la direction générale de la santé
1. **Les outils d’évaluation**

Trois documents sont à disposition du formateur :

* 1. **Fiche d’évaluation formative de la PAE F PCS**

Elle comporte les critères indispensables à évaluer dans toutes les mises en situations PIC contextualisé au PSC 1.

Elle aide le formateur pour observer, évaluer et animer l'évaluation formative de l'apprenant.

Elle comporte en bas de page, un tableau destiné à la prise de décision sommative pour chaque compétence évaluée.

Ces prises de décisions seront reportées dans la fiche de certification n°2.

* 1. **Fiche de certification N°1 : Suivi des techniques et procédures**

L’apprenant est capable de réaliser correctement, lors des ateliers d’apprentissage du geste et du matériel, l’ensemble des techniques et des procédures abordées, à tous les postes lors de la formation. Et en cas de manquement à un poste lors des mises en situations. Cette fiche sera renseignée lors des ateliers d’apprentissage du geste et du matériel.

Une technique ou une procédure est cochée **OUI (validé\*)** lorsque celle-ci est exécutée conformément aux fiches de référence.

* 1. **Fiche de certification N°2 : Fiche de performances**

L’apprenant est capable lors des séquences de mise en situation de démontrer l’atteinte de l’ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Cette fiche sera renseignée à la suite de chaque simulation en reportant les prises de décision mentionnées sur les grilles formatives.

Une compétence est cochée **OUI** lorsque l’action du secouriste est efficace et s’il est en mesure de justifier ses décisions.

Une compétence est cochée **NON** lorsque l’action du secouriste est inefficace, non réalisée, dangereuse ou non argumentée.

1. **Gestion des échecs**

En cas d'inaptitude confirmée par le jury préfectoral, le candidat peut être invité à suivre une nouvelle la formation PAE PSC complète.

1. **Les règles de l’archivage**

Il existe en France des règles communes et précises d’archivage et de conservation de documents.

Les différentes parties d’un dossier pédagogique de la formation PAE F PSC 1 qui doivent être archivées par le CESU, sont :

* les feuilles d’émargements
* les fiches de certification 1
* les fiches de certification 2

le procès-verbal du jury préfectoral

Le CESU archivera le procès-verbal et les numéros des certificats de compétences délivrés.

Cet archivage permet l’analyse a posteriori des documents, attestant ainsi la qualité de la formation et, le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation.

Le délai de communication est de **trente ans** à compter de la production du document

**Annexes :**

**Fiche émargement**

**Fiche d’évaluation formative P.A.E. F. P.S.C.**

**Fiche de Certification n°1 des techniques P.A.E. F. P.S.C.**

**Fiche de Certification n°2 des performances**

**P.A.E. F. P.S.C.**

**Certificat de compétences P.A.E. F. P.S.C.**

**FICHE EMARGEMENT P.A.E.F.P.S.C. C.E.S.U. XX**

**Date de la formation : ........................................Lieu : .................................................................................................................................**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Date naissance** | **Lieu de** **naissance** | **Signature** |
| **J 1** | **J 2** | **J 3** | **J 4** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

**Noms et signatures des formateurs :**

35

|  |
| --- |
| **PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PSC 1** |
| Apprenant …………..…..………Evaluateur ………….……………Date ……………….. |
| **C** | **Critères** | **A** | **B** | **C** | **D** |
| **1** | Explore les connaissances antérieures des apprenants par des questions ouvertes |  |  |  |  |
| Permet à tous de s’exprimer sans censure |  |  |  |  |
| Reformule ou fait clarifier si besoin |  |  |  |  |
| Le support pédagogique est adapté |  |  |  |  |
| **2** | Apprentissage des savoirs : les différents exposés |  |  |  |  |
| L’apport est structuré autour de points essentiels |  |  |  |  |
| Les explications et justifications sont conformes et/ou fondées |  |  |  |  |
| Le support utilisé facilite la compréhension des apprenants |  |  |  |  |
| Fait des liens avec les connaissances antérieures |  |  |  |  |
| Apprentissage des savoir-faire : les démonstrations |  |  |  |  |
| Se centre sur les points clés de la démonstration |  |  |  |  |
| Les explications et justifications sont conformes et / ou fondé |  |  |  |  |
| Montre les gestes et les procédures en justifiant le quand/pourquoi/comment |  |  |  |  |
| Fait des liens avec les connaissances antérieurs |  |  |  |  |
| **3** | Organise l’espace, donne des consignes et précise l’objectif |  |  |  |  |
| Valide les points positifs, repère les erreurs, corrige et conseille avec pertinence en temps réel |  |  |  |  |
| **4** | Conçoit un scénario de simulation crédible et sans danger, en lien avec le thème |  |  |  |  |
| Prépare la situation en donnant les consignes nécessaires |  |  |  |  |
| Observe le déroulement de la situation sans intervenir |  |  |  |  |
| Permet l’autoévaluation |  |  |  |  |
| Fait participer le groupe a l’évaluation |  |  |  |  |
| Valide les points positifs |  |  |  |  |
| Repère les erreurs, les corrige, conseille, fait refaire avec pertinence |  |  |  |  |
| **5** | Organise l’espace, donne les consignes et précise l’objectif |  |  |  |  |
| Assure la guidance |  |  |  |  |
| S’assure de la participation active de tous |  |  |  |  |
| Gère le temps |  |  |  |  |
| **6** | Adapte les techniques pédagogiques et les séquences en fonction de l’évolution du groupe |  |  |  |  |
| Respecte la progression pédagogique |  |  |  |  |
| Respecte les objectifs |  |  |  |  |
| **7** | Utilise les différents types d’évaluation avec des outils pertinents au moment opportun |  |  |  |  |
| Se positionne par rapport aux critères définis |  |  |  |  |
| Informe l’apprenant du niveau d’atteinte des objectifs |  |  |  |  |
| **8** | Repère dans son action les points positifs et ceux à améliorer |  |  |  |  |
| Intègre les conseils ou remarques donnés |  |  |  |  |
| **9** | Utilise au moins deux canaux de communication |  |  |  |  |
| S’exprime avec fluidité (sans hésitation, phrases structurées, vocabulaire précis, simple) |  |  |  |  |
| S’assure de la compréhension des apprenants : feed-back, interactivité, répond aux questions |  |  |  |  |
| **10** | Se conforme à la réglementation de la formation concernée |  |  |  |  |
| Applique les consignes spécifiques de l’autorité d’emploi |  |  |  |  |
| Adapte sa posture au profil du groupe |  |  |  |  |
| **11** | Prépare les documents administratifs |  |  |  |  |
| Prépare, vérifie et reconditionne le matériel |  |  |  |  |
| Organise l’environnement en fonction du groupe et de la formation |  |  |  |  |
| **12** | Crée un climat de confiance et de participation |  |  |  |  |
| Utilise des termes et un vocabulaire adaptés |  |  |  |  |
| Permet l’implication de tous en valorisant les actions et en donnant des conseils concrets |  |  |  |  |
| Reste impartial vis-à-vis des apprenants |  |  |  |  |
| 1**3** | Assure la participation de tous |  |  |  |  |
| Repère les interactions positives ou négatives |  |  |  |  |
| Se positionne de manière adaptée en cas de difficultés |  |  |  |  |
| **14** | Conçoit des supports pédagogiques permettant de renforcer la compréhension et la mémorisation |  |  |  |  |
| Utilise des outils adaptés au thème traité |  |  |  |  |
| Respecte les principes généraux de l’utilisation des outils pour faciliter la communication |  |  |  |  |

**FICHE D'EVALUATION FORMATIVE P.A.E F P.S.C.**

36

**Valeurs : A :** Acquis – **B**: Efficace - **C**: En voie d'acquisition - **D** : Non acquis **(**préciser **S1, S2, S3**)

**Points positifs Axes d’amélioration**

Reporter dans le tableau ci-dessous :

Si **A ou B : OUI** - Si **C ou D : NON** (Préciser **S1, S2, S3**)

|  |
| --- |
| **CONTROLE CONTINU** |
| **N°** | **Compétences**  | **Oui**  | **Non**  |
| 1. | D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. |  |  |
| 2. | D’apporter des connaissances structurées.2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel. |  |  |
| 3. | D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. |  |  |
| 4. | De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures. |  |  |
| 5. | De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. |  |  |
| 6. | De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel. |  |  |
| 7. | D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification. |  |  |
| 8. | De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. |  |  |
| 9. | D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages. |  |  |
| 10. | D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. |  |  |
| 11. | De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. |  |  |
| 12. | De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs. |  |  |
| 13. | De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage. |  |  |
| 14. | D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs |  |  |

**FICHE DE CERTIFICATION N° 1 - TECHNIQUES et PROCEDURES**

**P.A.E.F.P.S.C.**

|  |
| --- |
| **Pédagogie appliquée à l’emploi de formateur PSC 1** |
| **Apprenant :………………………………………….. Evaluateurs : ………………………………………………….………..** |
| **Thème**  | **Procédures** | **Validé \*** | **Techniques**  | **Validé \*** |
| **Alerte**  | Transmettre une alerte |  |  |  |
| **Alerte et protection****des populations** | Décrire la conduite à tenir en cas dedéclenchement du SNA |  |  |  |
| **Arrêt cardiaque** | Prendre en charge un adulte en ACR, avec ou sans DAE |  | Compressions thoraciques (adulte) |  |
|  |  |  | Insufflations (adulte) |  |
|  |  |  | Mise en place du DAE (adulte) |  |
|  | Prendre en charge un enfant en ACR, avec ou sans DAE |  | Compressions thoraciques (enfant) |  |
|  |  |  | Insufflations (enfant) |  |
|  |  |  | Mise en place du DAE (enfant) |  |
|  | Prendre en charge un nourrisson en ACR ,avec ou sans DAE |  | Compressions thoraciques(nourrisson) |  |
|  |  |  | Insufflations (nourrisson) |  |
|  |  |  | Mise en place du DAE (nourrisson) |  |
| **Brûlures** | Prendre en charge une victime présentantune brûlure grave |  | Arroser une brûlure grave |  |
|  | Prendre en charge une victime présentantune brûlure simple |  |  |  |
|  | Prendre en charge une brûlure par produits chimiques, électrique, et une brûlure interne par inhalation de vapeurs chaudes ou caustiques |  |  |  |
| **Hémorragies externes**  | Prendre en charge une victime présentant une hémorragie externe |  | Compression locale |  |
|  |  |  | Pansement compressif |  |
|  |  |  | Poser un garrot |  |
| **Malaise** | Prendre en charge une victime présentant un malaise |  |  |  |
| **Obstruction aiguë des VA**  | Prendre en charge un adulte ou un enfantprésentant une obstruction totale des VA |  | Désobstruction par claques dans ledos (adulte ou enfant) |  |
|  |  |  | Désobstruction par compressionsabdominales (adulte ou enfant) |  |
|  |  |  | Désobstruction par compressionsThoraciques si impossibilité d’encercler l’abdomen  |  |
|  | Prendre en charge un nourrisson présentantune obstruction totale des VA |  | Désobstruction par claques dans ledos (nourrisson) |  |
|  |  |  | Désobstruction par compressionsthoraciques (nourrisson) |  |
|  | Prendre en charge une victime présentantune obstruction partielle des VA |  |  |  |
| **Perte de connaissance** | Prendre en charge un adulte ou un enfantprésentant une perte de connaissance |  | Libération des voies aériennes (adulteou enfant) |  |
|  |  |  | Position latérale de sécurité (adulteou enfant) |  |
|  | Prendre en charge un nourrisson présentantune perte de connaissance |  | Libération des voies aériennes(nourrisson) |  |
|  |  |  | Position latérale de sécurité(nourrisson) |  |
| **Plaies** | Prendre en charge une victime présentantune plaie grave |  |  |  |
|  | Prendre en charge une victime présentantune plaie simple |  |  |  |
| **Protection** | Réaliser la protection face à un dangerContrôlable |  |  |  |
|  | Réaliser la protection face à un danger nonContrôlable |  |  |  |
| **Traumatisme** | Prendre en charge une victime présentantun traumatisme  |  | Maintien de la tête  |  |

*\* Cocher la case* ***'Validé'*** *lorsque la procédure ou la technique est* ***exécutée avec sûreté et conformément*** *aux Recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PSC 1,* ***ou que la connaissance en est approfondie et sûre*** *(pour les procédures ne faisant pas appel à des technique faisant l'objet de fiches techniques dans les Recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PSC 1)*

**FICHE DE CERTIFICATION N° 2 - FICHE DE PERFORMANCES PAE F PSC**

Nom de l’apprenant……………......................................................................................

Dates et lieu de la formation .........................................................................................

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Compétences**  | **Passages** |
|  |  | **S1** | **S2** | **S3** |
| 1. | D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. |  |  |  |
| 2. | D’apporter des connaissances structurées.2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel. |  |  |  |
| 3. | D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. |  |  |  |
| 4. | De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures. |  |  |  |
| 5. | De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. |  |  |  |
| 6. | De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel. |  |  |  |
| 7. | D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification. |  |  |  |
| 8. | De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. |  |  |  |
| 9. | D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages. |  |  |  |
| 10. | D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. |  |  |  |
| 11. | De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. |  |  |  |
| 12. | De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs. |  |  |  |
| 13. | De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage. |  |  |  |
| 14. | D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs |  |  |  |

**\*** reporter l'évaluation des compétences effectuée lors de simulations :

**OUI** lorsque l’action du secouriste est efficace et s’il est en mesure de justifier ses décisions

**NON** lorsque l’action du secouriste est inefficace, non réalisée, dangereuse ou non argumentée

**DECISION FINALE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critère I** | Chacune des compétences ci-dessus a été atteinte au moins une fois parl'apprenant\* | **OUI** | **NON** |
| **Critère I I** | Toutes les techniques et procédures figurant dans la fiche de suivi destechniques et procédures sont validées\* | **OUI** | **NON** |

\* Rayer la mention inutile

**AVIS FINAL\***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **L’aptitude est déclarée si les critères I. et II. ci**‐**dessus sont cochés OUI.** | **OUI** | **NON** |

**\*** Rayer la mention inutile

Fait le.............................................., à ….........................................

Noms et signatures des formateurs et du Responsable pédagogique Signature de l'apprenant

83



**CERTIFICAT DE COMPETENCES**

**DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES**

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l’arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l’arrêté du «Date\_arrêté\_» «Libellé\_arrêté\_de\_formation» ;

Vu la décision d’agrément «Référence\_DA» délivrée le «Date\_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l’unité d’enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Vu le procès-verbal de formation «Référence\_PV», établi en date du «Date\_PV»

**[Le/La qualité de l’autorité délivrante],** déclarant que «Prénom» «NOM», «né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)», remplit les conditions exigées pour l’obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l’arrêté du 16 janvier 2015 modifié susvisé,

PSE 1 – [ORGA] – n° «Année»/

*Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat*

délivre à **«Prénom» «NOM»** le présent certificat de compétences.

[Attache de signature]

[Prénom NOM]

Fait à [Ville], le «Date édition»

87

 

**Direction Générale de la Santé**

|  |
| --- |
| **Document formateur** |

**« PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PS »**

**(PAE F PS)**

**SOMMAIRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chapitre I** | **Cadre réglementaire**1. Organismes de formation - annexe 22. Organisation de la formation3. Conditions de formation3.1. Durée 3.2. Qualification des formateurs3.3. Encadrement de la formation3.4. Conditions d’admission en formation3.5. Dispositions particulières | P.56P.57P.57P.57P.57P.58P.58P.58P.59 |
| **Chapitre II** | **Pédagogie** 1. Les orientations pédagogiques2. Des compétences aux objectifs de la formation2.1. Les compétences PAE PS de l’arrêté - annexe 12.2. Les savoirs et savoirs faire 2.3. Le chronogramme de la formation2.4. Le logigramme de la formation2.5. Les choix pédagogiques | P.60P.61P.62P.62P.63P.64P.68P.69 |
|  |  |  |
| **Chapitre III** | **Evaluation** 1. Le cadre réglementaire de l’arrêté - annexe 31.1. Composition du jury1.2. Composition des dossiers1.3. Critères de certification1.4. Délibérations du jury2. Les modalités d’évaluation de la PAE F PS3. Les critères d’évaluation formative du contrôle continu4. L’évaluation de certification5. Les outils d’évaluation5.1. Fiche d’évaluation formative5.2. Fiche d’évaluation certificative N°15.3. Fiche d’évaluation certificative N°26. Gestion des échecs7. Règles d’archivage | P.70P.71P.71P.71P.71P.72P.72P.72P.73P.74P.74P.74P.74P.74P.74 |
| **Annexes** |  Fiche d’émargementFiche d’évaluation formative du PAE F PSFiche de certification N°1 : suivi techniques et procédures PSE 1Fiche de certification N°1 : suivi techniques et procédures PSE 2Fiche de certification N°2 : fiche de performancesFiche de certificationModèle de certificat de compétences  | P.76P.77P.78P.80P.81P.82P.83P.85 |

**CHAPITRE I**

**Cadre réglementaire**

**Le cadre réglementaire**

*« Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de sécurité civile, est instituée une unité d’enseignement intitulée « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours ».*

L’arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours » en définit les conditions :

1. **Organismes de formation. Arrêté du 3 septembre 2012 - annexe 2**

*« En sus des dispositions de l’arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, seuls peuvent être autorisés à délivrer la formation relative à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours », sous réserve de se conformer aux dispositions ci-après :*

* *Les institutions, les organismes publics, les organismes de professionnels qui concourent à l’exécution du service public et à l’accomplissement de mission de sécurité civile ;*
* *Les organismes de formation agréés appartenant à l’une des deux catégories définies ci-dessous :*
	+ *Services publics effectuant des missions de secours à personnes ;*
	+ *Associations disposant d’un agrément national de sécurité civile pour les missions de type A (secours à personnes) ou de type D (dispositifs prévisionnels de secours) ».*
1. **Organisation de la formation**

*« Afin d’être autorisé à délivrer la formation relative à cette unité d’enseignement, l’organisme public habilité ou l’association nationale agréée doit établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification. Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre le référentiel interne de formation et le référentiel interne de certification établi par l’association nationale à laquelle elles sont affiliées. La formation à cette unité d’enseignement peut être délivrée concomitamment à une unité d’enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » telle que définie dans l’arrêté du 8 août 2012 susvisé. »*

La direction générale de la santé en tant que direction d’administration centrale est détentrice pour la santé de l’agrément concernant les formations sécurité civile. Elle habilite les CESU qui délivrent ces formations.

Les CESU doivent disposer d’une équipe conforme à la législation des premiers secours*.*

Un rapport annuel d’activité en premiers secours devra être communiqué par l’organisme de formation à la direction générale de la santé.

1. **Conditions de formation**
	1. **Durée**

*« La durée minimale de formation est fixée à 70 heures. Cette durée comprend le temps nécessaire à l’acquisition des compétences figurant en annexe I de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé ainsi que celles figurant en annexe I du présent arrêté. Cette unité d’enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation présentielle. Toutefois, l’usage de ces outils est limité aux séquences d’apports de connaissance. »*

La DGS a fixé à 55 heures minimum la durée de l'unité d'enseignement PAE PS en complément du PICF afin de correspondre à 70h pour l’ensemble des deux formations

En ce qui concerne la FOAD, la Direction Général de la Santé a fait le choix de ne pas mettre en œuvre cette disposition.

* 1. **Qualification des formateurs**

*« L’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours » est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l’autorité d’emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l’un est désigné comme responsable pédagogique. Chaque membre de l’équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que de celui de « formateur aux premiers secours » et satisfaire aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé. »*

L’attestation annuelle de formation continue de formateurs de formateurs aux premiers secours et de formateurs aux premiers secours, doit être communiquée lors du rapport annuel d’activité des organismes à la Direction Générale de la Santé.

Il appartient au médecin responsable du CESU, de s’assurer que les formateurs sont détenteurs de cette attestation.

* 1. **Encadrement de la formation**

*« Le nombre d’apprenants par session de formation est compris entre 6 et 18 inclus. Les taux d’encadrement sont proportionnels au nombre d’apprenants. En tout état de cause, ils ne peuvent être inférieurs aux taux figurant dans le tableau ci-dessous, pour les phases d’enseignement présentiel :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Nombre d’apprenants* | *6 à 12* | *13 à 18* |
| *Equipe pédagogique* | *Responsable pédagogique* | *1* |
| *Formateur* | *1* | *2* |

Au-delà de 18 apprenants, en formation initiale comme en formation continue, une nouvelle session de formation doit être ouverte.

Le responsable pédagogique est CEAF et titulaire de la PAE FDF et de la PAE F PS, à jour de formation continue. Les autres formateurs ne détiennent que la PAE FDF et la PAE F PS et sont à jour de formation continue.

En formation continue PAE F PS, un seul responsable pédagogique est possible pour 6 à 12 apprenants et 1 formateur a minima vient compléter l’équipe pour 13 à 18 apprenants. »

 **Conditions d’admission en formation**

*« Cette unité d’enseignement est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences « équipier-secouriste – Premiers secours en équipe de niveau 2 » délivré conformément aux dispositions de l’arrêté du 14 novembre 2007 susvisé et satisfaisant aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé. »*

En conséquence, l’apprenant devra fournir une pièce d’identité prouvant qu’il est majeur à la date d’entrée en formation.

### Dispositions particulières

*« Les dispositions de la présente partie sont applicables aux seuls apprenants déjà détenteurs d’un certificat de compétences de pédagogie appliqué à un emploi de formateur, délivré conformément aux dispositions en vigueur.*

*Dans ce cas, l’autorité d’emploi délivrant la présente unité d’enseignement peut déroger aux parties 3 et 5 de la présente annexe et mettre en œuvre un processus pédagogique distinct de celui figurant dans le référentiel interne de formation cité en 2 de la présente annexe.*

*Ce processus pédagogique peut être réalisé sous la forme d’un apprentissage, d’un compagnonnage, d’un tutorat, d’une formation individualisée ou de l’addition de plusieurs de ces derniers.*

*Si le processus pédagogique peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance, leur usage est limité aux séquences d’apports de connaissances.*

*La mise en œuvre de ces dispositions particulières peut aller jusqu’à l’individualisation de la formation.*

*Néanmoins elle doit s’appuyer sur la rédaction d’un référentiel interne de formation distinct, propre au processus pédagogique mis en place.*

*Quel que soit le processus pédagogique mis en œuvre, les modalités de certification restent identiques aux dispositions de l’annexe III du présent arrêté ».*

**CHAPITRE II**

**Pédagogie**

**Pédagogie**

1. **Les orientations pédagogiques**

L’organisme de formation utilisera des techniques pédagogiques adaptées au public à former et au contexte des apprenants.

Pour faciliter l’apprentissage, la construction de chaque séquence pédagogique repose sur certains principes. On considère que la construction d’un savoir nouveau durable, passe par une progression pédagogique en trois activités successives.

**La contextualisation** en début de chaque séquence est indispensable (vignette clinique, mise en situation adaptée).

L’appel aux connaissances antérieures est recommandé pour résoudre le problème posé.

Les synthèses seront fréquentes.

**La decontextualisation** doit permettre la compréhension et la stabilisation des nouveaux savoirs :

* en expliquant les principes
* en justifiant les contextes, les décisions, les raisonnements, les réalisations
* en démontrant ou en guidant, lorsqu'il s'agit d'un geste technique
* en montrant à un moment, l’ensemble de l’enchaînement lorsqu'il s'agit d'une conduite à tenir complexe

Les formateurs garderont à l’esprit, tout au long de la formation qu’ils doivent laisser aux apprenants, le temps d’assimiler, utiliser les principes de communication, de dynamique de groupe, d’organiser les explications, de faire des liens avec les savoirs antérieurs et de cibler les points clés.

La compréhension pourra être vérifiée en utilisant l’interactivité, les questionnements lorsqu'il s'agit de connaissances et par la pratique lorsqu'il s'agit de gestes et de comportements, en favorisant le raisonnement à haute voix.

Les techniques pédagogiques utilisables sont celles du référentiel de formation et de certification PS

**La recontextualisation** doit permettrede vérifier la compréhension de l’apprenant et sa capacité au regard d’une situation de se mettre en action de manière adaptée.

Des mises en situation ciblées sur les apprentissages sont positionnées dans le chronogramme et le logigramme.

Le débriefing doit permettre de valider ce qui est acquis et d’aider les participants à comprendre, analyser et synthétiser leur raisonnement, leurs émotions et leurs actions survenus durant la simulation dans le but d’améliorer leurs performances futures dans des situations similaires.

Les temps proposés dans ce document sont des estimations permettant de guider le déroulement de la journée de formation.

**2. Des compétences aux objectifs de la formation PAE F PS**

* 1. **Les compétences PAE PS de l’arrêté du 3 septembre 2012 - annexe 1**

*« L’unité d’enseignement de « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours » a pour objectif de permettre à l’apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d’acquisition, au domaine particulier de l’enseignement aux premiers secours. En particulier, à la fin de cette unité d’enseignement, l’apprenant doit être capable, à partir d’un référentiel interne de formation et d’un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d’emploi et en utilisant les compétences liées à l’unité d’enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur » telles que définies en annexe 1 de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé, de dispenser l’enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours».*

*Ainsi, il doit être capable :*

*1. D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.*

*2. D’apporter des connaissances structurées.*

*2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.*

*2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.*

*2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel.*

*3. D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.*

*4. De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures.*

*5. De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.*

*6. De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel.*

*7. D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification.*

*8. De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.*

*9. D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.*

*10. D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.*

*11. De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.*

*12. De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs.*

*13. De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage.*

*14. D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs.*

Le participant à l’UE PAE PS doit développer deux compétences spécifiques afin de pouvoir exercer sur le terrain son activité de formateur de PSE :

* Utiliser l’ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé, contextualisées à l'UE PS telle que définie dans le RIF PS de la DGS
* Maîtriser parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours, conformément aux recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS.
	1. **Les savoirs et savoir-faire spécifiques de la PAE PS**

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces compétences sur le terrain, celles-ci sont déclinées en savoirs et savoir-faire que l'apprenant doit acquérir et intégrer durant la formation et dont découlent les objectifs des différentes séquences de formation.

* Connaître les conditions règlementaires particulières liées à l’UE PS (arrêté du 3 septembre 2012 fixant l’UE PS)
* Connaître les dispositions du cadre de l’enseignement du PS, précisées dans le RIF PS de la DGS
* Maîtriser les techniques et les procédures figurant dans les recommandations de la DGSCGC relatives à l’UE PS
* Animer des séquences du de formation aux PS en respectant les préconisations du RIF PS et en utilisant les compétences acquises lors du PICF

La compétence : "parfaite maîtrise des procédures et des techniques de premiers secours" pourra être évaluée à plusieurs temps :

* Chaque fois que l’apprenant sera mis en situation de sauveteur lors des simulations d'ateliers d'apprentissage des gestes et des mises en situation
* Chaque fois qu’il sera mis en situation de formateur sur une activité d'apprentissage (exposé, essai-erreur, démonstration pratique, atelier d'apprentissage des gestes)

**Les séquences à envisager sur 55h**

L’ensemble de ces séquences est consacré à de l’application dans la mesure où les apprentissages de base ont été validés lors du PICF.

Ce temps est basé sur des travaux en sous-groupe de 6 et des travaux en binôme, ce afin de permettre plusieurs passages en simulation de chaque apprenant et une évaluation continue pertinente.

Sur la base de 7h par jours la durée est de 8 journées

* 1. **Chronogramme de la formation PAE F PS**

Le chronogramme ci-après présente l’articulation chronologique des compétences, sur la base d'un groupe de 6 participants.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thème de la séquence** | **Applications****envisagées** | **Durée estimée** |
| Ouverture de la formation, présentation des objectifs et des dispositions réglementaires |  | 30MN |
| Identifier la dynamique pédagogique du RIFC et du référentiel scientifique PS | Tout au long de la formation | 2h00 en moyenne |
| Identifier le système d’évaluation de la formation PS de la DGS | Tout au long de la formation | 2h00 en moyenne |
| Préparer et mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur" portant sur les thèmes des rôles, missions et attitude du secouriste/sécurité et hygiène. | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Préparer une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur" portant sur les thèmes ci-après tirés au sort. | 4h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur" portant sur le thème des bilans | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des obstructions des voies aériennes | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des hémorragies | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème de la perte de connaissance. | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème de l’arrêt cardiaque | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des malaises et maladies | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Préparer une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur" portant sur les thèmes ci-après tirés au sort. | 4h00 en moyenne  |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des accidents de la peau | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des traumatismes des os et des articulations | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des immobilisations (membres) | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des immobilisations (rachis) | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème des relevages | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE "pédagogie initiale et commune de formateur portant sur le thème du brancardage | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Préparer et mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE « pédagogie initiale et commune de formateur » portant sur le thème choisi par le formateur  | 6 simulations | 7h00 en moyenne |
| Préparer et mettre en œuvre une séquence du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE « pédagogie initiale et commune de formateur » portant sur le thème choisi par le formateur  | 6 simulations | 7h00 en moyenne |
| Identifier les différences entre les systèmes d’évaluation des formations PS et PSC et de mettre en œuvre un cas concret de la formation PSC  | 2 simulations | 2h00 en moyenne |
| Clôture de la formationPréparation du dossier pour le jury préfectoral |  | 30MN |
| **Total**  |  | **55 heures** |

Formalisation du conducteur pédagogique :

Le conducteur de la « formation formateur PS » sera formalisé par chaque équipe pédagogique en prenant en compte les préconisations des Référentiels pédagogiques et scientifiques et le système d’évaluation du chapitre III

Les compétences pédagogiques contextualisées à la formation PS sont évaluées lors des différents passages

Afin de pouvoir réaliser une évaluation sommative correcte, les possibilités de passage des apprenants en simulation dans la semaine sont estimées à **6** environ.

Ceci permet d’envisager de **travaillant en sous-groupe de 6**.

Chaque apprenant devra ainsi avoir la possibilité de progresser sur six évaluations.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **J1** | **J2** | **J3** | **J4** | **J5** | **J6** | **J7** | **J8** |
| **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **7 heures** | **6 heures** |
| Accueil Présentation Ouverture de la formation, 30MN | Préparer une séquence les thèmes ci-après tirés au sort. 3h30 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des obstructions des voies aériennes **2 MES**30MN | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des malaises et maladies**2 MES** 1H30 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des accidents de la peau**2 MES**30MN | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des relevages**2 MES**1H30 | Préparer et mettre en œuvre une séquence sur le thème choisi par le formateur**6 MES**3H30 | Préparer et mettre en œuvre une séquence sur le thème choisi par le formateur**6 MES**3H30 |
| Identifier la dynamique pédagogique du RIFC et du référentiel scientifique PS 2H00 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des bilans**2 MES**2H00 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des hémorragies**2 MES**2H00 | Préparer une séquence sur les thèmes ci-après tirés au sort.4H00 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des traumatismes des os et des articulations**2 MES**2H00 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème du brancardage**2 MES**2H00 | Préparer et mettre en œuvre une séquence sur le thème choisi par le formateur**6 MES**3H30 | Identifier les différences entre les systèmes d’évaluation et mettre en œuvre un cas concret PSC**2 MES**2H00 |
| Identifier le système d’évaluation de la formation PS de la DGS 2H00 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des obstructions des voies aériennes **2 MES**1H30 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème de la perte de connaissance**2 MES**2H00 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des accidents de la peau**2 MES**1H30 | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des immobilisations (membres)**2 MES**2H00 | Préparer et mettre en œuvre une séquence sur le thème choisi par le formateur**6 MES**3H30 |  | Clôture de la formationPréparation du dossier pour le jury préfectoral30MN |
| Préparer et mettre en œuvre une séquence sur les thèmes des rôles, et hygiène.**2 MES**2H00 |  | Mettre en œuvre une séquence sur le thème de l’arrêt cardiaque**2 MES** 2H00 |  | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des immobilisations (rachis)**2 MES**2H00 |  |  |  |
| Préparer une séquence sur les thèmes ci-après tirés au sort.30MN |  | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des malaises et maladies**2 MES** 30MN |  | Mettre en œuvre une séquence sur le thème des relevages**2 MES**30MN |  |  |  |

Evaluation : MES = Mise en situation permettant d’évaluer l’ensemble des compétences en action

* 1. **Logigramme de la formation PAE F PS**

**Identifier le système d’évaluation de la formation PS de la DGS**

**Identifier la dynamique pédagogique du RIFC et du référentiel scientifique PS**

**Accueil Présentations Ouverture de la formation, présentation des objectifs et des dispositions réglementaires**

Respecter l’ordre de ces séquences

**Préparer et mettre en œuvre une séquence sur les rôles, missions et hygiène.**

**2MES**

**Préparer une séquence sur les thèmes ci-après tirés au sort.**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des hémorragies**

 **2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des bilans**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des obstructions des voies aériennes**

**2 MES**

Respecter le temps et la fréquence des MES

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des malaises et maladies**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème de l’arrêt cardiaque**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème de la perte de connaissance**

**2 MES**

**Préparer une séquence sur les thèmes ci-après tirés au sort.**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des immobilisations (membres)**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des accidents de la peau**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des traumatismes des os et des articulations**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème du brancardage**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des relevages**

**2 MES**

**Mettre en œuvre une séquence sur le thème des immobilisations (rachis)**

**2 MES**

Respecter l’ordre de ces séquences

**Préparer et mettre en œuvre une séquence sur le thème choisi par le formateur**

**6 MES**

**Préparer et mettre en œuvre une séquence sur le thème choisi par le formateur**

**6 MES**

**Identifier les différences entre les systèmes d’évaluation**

**et**

 **mettre en œuvre un cas concret PSC**

**2 MES**

**Bilan de la formation**

**Préparation du dossier préfecture**

* 1. **Les choix pédagogiques**

Le chronogramme et le logigramme donnent les grandes orientations pour l’articulation pédagogique des séquences.

La durée des séquences est à titre indicatif est doit être adaptée à l’évolution du public.

Les grilles d’évaluation formative des compétences, ainsi que les grilles de certification sont formalisées dans le chapitre évaluation.

20 cas concrets sont prévus, pour un groupe de 6 participants, ce qui permet au moins 3 passages par apprenant.

La durée de face à face pédagogiques est de 55h.

**Responsabilité des CESU :**

A partir du chronogramme, les CESU doivent envisager la rédaction d’un conducteur pédagogique pour les formations effectuées. Il reprend en détail le contenu des journées, afin de préciser les techniques pédagogiques à utiliser, les temps et les sujets des mises en situations à traiter…

Les choix des sujets de mise en situation d’évaluation seront en lien avec les priorités du public.

Les formateurs restent dans tous les cas responsables des choix, et doivent s’assurer de la possibilité de validation de toutes les compétences.

**CHAPITRE III**

**L’évaluation**

**L’évaluation** **en P.A.E. F P.S.**

1. **Le cadre réglementaire. Arrêté du 4 septembre 2012 - annexe 3**

*« L’acquisition des compétences relatives à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours » est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » selon les modalités définies au sein de la présente annexe. »*

* 1. **Composition du jury**

*« Le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury. Il en arrête la composition conformément aux dispositions de l’article 5 du décret 92-514 modifié susvisé. Dans le cadre de la certification relative à la présente unité d’enseignement :*

* *Les membres du jury, titulaires du brevet national d’instructeur de secourisme, doivent détenir le certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » et satisfaire aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé ;*
* *La qualification dans le domaine de la pédagogie du secourisme est reconnue par la détention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » et la satisfaction aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 susvisé ».*
	1. **Composition des dossiers**

*«*Les dossiers sont présentés au jury par l’organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l’organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :

* Une copie de l’ensemble des pièces figurant en partie 6 de l’annexe II du présent arrêté ;
* L’attestation de formation relative à l’unité d’enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur », délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
* Les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l’unité d’enseignement de « formateur aux premiers secours » ;
* Un avis de l’équipe pédagogique sur l’aptitude ou l’inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l’enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.*».*
	1. **Critères de certification**

*« Lors de son examen, le jury doit procéder à l’évaluation de certification et se prononcer sur l’aptitude ou l’inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l’enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.*

*Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s’assurer :*

* *De l’atteinte de l’ensemble des compétences exigées en annexe I de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé ;*
* *De la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours ;*
* *De la conformité du processus d’évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l’organisme formateur. »*
	1. **Délibérations du jury**

*« Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l’établissement d’un procès-verbal avant publication, conformément aux dispositions de l’article 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé. Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours », par la préfecture du département où s’est déroulé l’examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile. ».*

1. **Les modalités d’évaluation de la PAE F PS**

L’unité d’enseignement « Pédagogie Appliquée à l’Emploi de Formateur en Premiers Secours » est validée en deux temps :

* Un contrôle continu réalisé par les formateurs et donne lieu à un avis favorable ou défavorable argumenté
* La présentation d’un dossier au jury de la Préfecture.

La certification sera proclamée par le jury préfectoral au regard des évaluations continues qui attesteront du niveau d’acquisition des compétences constatées par les formateurs.

L’évaluation de la formation PAE PS donnera lieu à deux types d’évaluation, formative et de certification

1. **Les critères d’évaluation formative du contrôle continu**

L’évaluation formative doit être organisée pour permettre à chaque apprenant de se mesurer en réalisant la mise en œuvre de séquences.

Cette évaluation formative sera formalisée à l’aide d’une grille d’évaluation comprenant les compétences suivantes, divisées en indicateurs observables

**Utilise l’ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l’arrêté du 8 août 2012 susvisé, contextualisées à l'UE PS telle que définie dans le RIF PS de la DGS** :

Ces critères sont identiques à ceux utilisés pour l’évaluation du PIC

* Anime une séquence de formation
* Applique les règles de communication et de dynamique de groupe
* Utilise les outils pédagogiques avec pertinence
* Utilise les techniques pédagogiques en respect des règles et principes
* Réalise une évaluation adaptée des apprenants

**Maîtrise parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes de premiers secours, conformément aux recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS :**

* Réalise les gestes et techniques conformément au référentiel
* Réalise ou présente les procédures d’action conformément au référentiel
* Explique et justifie avec pertinence les gestes
* Explique et justifie avec pertinence les procédures
* Se positionne de manière pertinente lors de l'évaluation des gestes et/ou procédures

La compétence : « parfaite maitrise des procédures et des techniques de premiers secours » pourra être évaluée à plusieurs temps

* Chaque fois que l’apprenant sera mis en situation de sauveteur lors des simulations et ateliers d’apprentissages des gestes et les mises en situation.
* Chaque fois que l’apprenant sera mis en situation de formateur sur une activité d’apprentissage (exposé, essai-erreur, démonstration pratique, atelier d’apprentissage du geste)
1. **L’évaluation de certification PAE PS**

Les compétences visées sont validées en référence aux critères du texte et formalisés dans une fiche certificative (en annexe)

Les critères de validation seront présentés aux apprenants dès le début de la formation.

 Le formateur doit mettre en place les moyens nécessaires à sa progression pour permettre à chaque apprenant d’atteindre les compétences.

Une fiche de suivi individuel permettra de formaliser le niveau d’aptitude et d'émettre un avis favorable ou défavorable pour le jury de certification PAE PS.

**DECISION D’APTITUDE**

**Un avis favorable pour le jury de certification finale sera formalisé par l'équipe pédagogique dans le dossier lorsque l’apprenant aura obtenu un OUI au moins deux fois pour chaque compétence**,

Cette décision se traduit par l'avis favorable ou défavorable pour le participant, qui est reporté sur le procès-verbal, signé par les formateurs et le responsable pédagogique.

En cas d’avis défavorable tous les éléments qui ont amenés à cette décision seront fournis au jury désigné par la préfecture.

Ce procès-verbal sera adressé au jury Préfectoral, avec le dossier complet, en vue de la certification finale.

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de cette réunion, qui rappellera que la certification finale reste du ressort de la Préfecture.

### Responsabilité du médecin du CESU organisateur :

Le médecin responsable du CESU doit :

* transmettre à la Préfecture de son département la demande de jury
* fournir le dossier des candidats dont la composition est fixée par l’annexe III de l’arrêté du 3 septembre 2012
* s’assurer des qualifications des formateurs, à jour de leur formation continue
* veiller à la bonne organisation du stage et à sa durée totale de 25h de présentiel
* archiver les différents éléments du dossier pédagogique de la formation
* transmettre chaque année un bilan des formations de formateurs à la direction générale de la santé
1. **Les outils d’évaluation**

Quatre documents sont à disposition du formateur :

* 1. **Fiche d’évaluation formative de la PAE F PS :**

Elle comporte les critères indispensables à évaluer dans toutes les mises en situations PIC contextualisé au PS.

Elle aide le formateur pour observer, évaluer et animer l'évaluation formative de l'apprenant.

Elle comporte en bas de page, un tableau destiné à la prise de décision sommative pour chaque compétence évaluée.

Ces prises de décisions seront reportées dans la fiche de certification n°2.

* 1. **Fiche de certification N°1 : Suivi des techniques et procédures**

L’apprenant est capable de réaliser correctement, lors des ateliers d’apprentissage du geste et du matériel, l’ensemble des techniques et des procédures abordées, à tous les postes lors de la formation. Et en cas de manquement à un poste lors des mises en situations. Cette fiche sera renseignée lors des ateliers d’apprentissage du geste et du matériel.

Une technique ou une procédure est cochée **OUI (validé\*)** lorsque celle-ci est exécutée conformément aux fiches de référence.

Une fiche concerne le niveau PSE 1 et une le niveau PSE 2

* 1. **Fiche de certification 2 : Fiche de performances**

L’apprenant est capable lors des séquences de mise en situation de démontrer l’atteinte de l’ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Cette fiche sera renseignée à la suite de chaque simulation en reportant les prises de décision mentionnées sur les grilles formatives.

Une compétence est cochée **OUI** lorsque l’action du secouriste est efficace et s’il est en mesure de justifier ses décisions.

Une compétence est cochée **NON** lorsque l’action du secouriste est inefficace, non réalisée, dangereuse ou non argumentée.

1. **Gestion des échecs**

En cas d'inaptitude confirmée par le jury préfectoral, le candidat peut être invité à suivre une nouvelle la formation PAE PSC complète.

1. **Les règles de l’archivage**

Il existe en France des règles communes et précises d’archivage et de conservation de documents.

Les différentes parties d’un dossier pédagogique de la formation PAE F PSC 1 qui doivent être archivées par le CESU, sont :

* les feuilles d’émargements
* les fiches de certification 1
* les fiches de certification 2

le procès-verbal du jury préfectoral

Le CESU archivera le procès-verbal et les numéros des certificats de compétences délivrés.

Cet archivage permet l’analyse a posteriori des documents, attestant ainsi la qualité de la formation et, le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation.

Le délai de communication est de **trente ans** à compter de la production du document

119

**Annexes :**

**Fiche émargement**

**Fiche d’évaluation formative P.A.E. F. P.S.**

**Fiche de Certification n°1 des techniques**

**PSE 1**

**P.A.E. F. P.S.**

**Fiche de Certification n°1 des techniques**

**PSE 2**

**P.A.E. F. P.S.**

**Fiche de Certification n°2 des performances**

**P.A.E. F. P.S.**

**Certificat de compétences P.A.E. F. P.S.**

106

**FICHE EMARGEMENT P.A.E.F.P.S. C.E.S.U. XX**

**Date de la formation : ........................................Lieu : .................................................................................................................................**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Date de naissance** | **Lieu de** **naissance** | **Signature** |
| **J 1** | **J 2** | **J 3** | **J 4** | **J 5** | **J 6** | **J 7** | **J 8** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Noms et signatures des formateurs :**

35

|  |
| --- |
| **PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PS** |
| Apprenant …………..…..………Evaluateur ………….……………Date ……………….. |
| **C** | **Critères** | **A** | **B** | **C** | **D** |
| **1** | Explore les connaissances antérieures des apprenants par des questions ouvertes |  |  |  |  |
| Permet à tous de s’exprimer sans censure |  |  |  |  |
| Reformule ou fait clarifier si besoin |  |  |  |  |
| Le support pédagogique est adapté |  |  |  |  |
| **2** | Apprentissage des savoirs : les différents exposés |  |  |  |  |
| L’apport est structuré autour de points essentiels |  |  |  |  |
| Les explications et justifications sont conformes et/ou fondées |  |  |  |  |
| Le support utilisé facilite la compréhension des apprenants |  |  |  |  |
| Fait des liens avec les connaissances antérieures |  |  |  |  |
| Apprentissage des savoir-faire : les démonstrations |  |  |  |  |
| Se centre sur les points clés de la démonstration |  |  |  |  |
| Les explications et justifications sont conformes et / ou fondé |  |  |  |  |
| Montre les gestes et les procédures en justifiant le quand/pourquoi/comment |  |  |  |  |
| Fait des liens avec les connaissances antérieurs |  |  |  |  |
| **3** | Organise l’espace, donne des consignes et précise l’objectif |  |  |  |  |
| Valide les points positifs, repère les erreurs, corrige et conseille avec pertinence en temps réel |  |  |  |  |
| **4** | Conçoit un scénario de simulation crédible et sans danger, en lien avec le thème |  |  |  |  |
| Prépare la situation en donnant les consignes nécessaires |  |  |  |  |
| Observe le déroulement de la situation sans intervenir |  |  |  |  |
| Permet l’autoévaluation |  |  |  |  |
| Fait participer le groupe a l’évaluation |  |  |  |  |
| Valide les points positifs |  |  |  |  |
| Repère les erreurs, les corrige, conseille, fait refaire avec pertinence |  |  |  |  |
| **5** | Organise l’espace, donne les consignes et précise l’objectif |  |  |  |  |
| Assure la guidance |  |  |  |  |
| S’assure de la participation active de tous |  |  |  |  |
| Gère le temps |  |  |  |  |
| **6** | Adapte les techniques pédagogiques et les séquences en fonction de l’évolution du groupe |  |  |  |  |
| Respecte la progression pédagogique |  |  |  |  |
| Respecte les objectifs |  |  |  |  |
| **7** | Utilise les différents types d’évaluation avec des outils pertinents au moment opportun |  |  |  |  |
| Se positionne par rapport aux critères définis |  |  |  |  |
| Informe l’apprenant du niveau d’atteinte des objectifs |  |  |  |  |
| **8** | Repère dans son action les points positifs et ceux à améliorer |  |  |  |  |
| Intègre les conseils ou remarques donnés |  |  |  |  |
| **9** | Utilise au moins deux canaux de communication |  |  |  |  |
| S’exprime avec fluidité (sans hésitation, phrases structurées, vocabulaire précis, simple) |  |  |  |  |
| S’assure de la compréhension des apprenants : feed-back, interactivité, répond aux questions |  |  |  |  |
| **10** | Se conforme à la réglementation de la formation concernée |  |  |  |  |
| Applique les consignes spécifiques de l’autorité d’emploi |  |  |  |  |
| Adapte sa posture au profil du groupe |  |  |  |  |
| **11** | Prépare les documents administratifs |  |  |  |  |
| Prépare, vérifie et reconditionne le matériel |  |  |  |  |
| Organise l’environnement en fonction du groupe et de la formation |  |  |  |  |
| **12** | Crée un climat de confiance et de participation |  |  |  |  |
| Utilise des termes et un vocabulaire adaptés |  |  |  |  |
| Permet l’implication de tous en valorisant les actions et en donnant des conseils concrets |  |  |  |  |
| Reste impartial vis-à-vis des apprenants |  |  |  |  |
| 1**3** | Assure la participation de tous |  |  |  |  |
| Repère les interactions positives ou négatives |  |  |  |  |
| Se positionne de manière adaptée en cas de difficultés |  |  |  |  |
| **14** | Conçoit des supports pédagogiques permettant de renforcer la compréhension et la mémorisation |  |  |  |  |
| Utilise des outils adaptés au thème traité |  |  |  |  |
| Respect les principes généraux de l’utilisation des outils pour faciliter la communication |  |  |  |  |

**FICHE D'EVALUATION FORMATIVE**

36

**Valeurs : A :** Acquis – **B**: Efficace - **C**: En voie d'acquisition - **D** : Non acquis **(**préciser **S1, S2, S3**)

**Points positifs Axes d’amélioration**

Reporter dans le tableau ci-dessous

Si **A ou B : OUI** - Si **C ou D : NON** (Préciser **S1, S2, S3**)

|  |
| --- |
| **CONTROLE CONTINU** |
| **N°** | **Compétences**  | **Oui**  | **Non**  |
| 1. | D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. |  |  |
| 2. | D’apporter des connaissances structurées.2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel. |  |  |
| 3. | D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. |  |  |
| 4. | De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures. |  |  |
| 5. | De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. |  |  |
| 6. | De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel. |  |  |
| 7. | D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification. |  |  |
| 8. | De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. |  |  |
| 9. | D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages. |  |  |
| 10. | D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. |  |  |
| 11. | De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. |  |  |
| 12. | De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs. |  |  |
| 13. | De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage. |  |  |
| 14. | D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs |  |  |

**FICHE DE CERTIFICATION N° 1 - TECHNIQUES et PROCEDURES P.S.E 1**

Nom de l'apprenant :…………………………………………………………………

PR

RES PSE1 Validée\* PROCEDURES PSE1 Validée\*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Techniques PSE 1** | **Validé** | **Techniques PSE 1** | **Validé** |
| **Gestes d'examen** |  | Libération des voies aériennes chez une victime non traumatisée |  |
| Interrogatoire de la victime |  | Libération des voies aériennes chez une victime traumatisée |  |
| Mesure de la pression artérielle |  | Libération des voies aériennes chez une victime assise |  |
| Mesure de la saturation pulsatile en oxygène |  | Mise en place d'une canule oro-pharyngée |  |
| Mesure de la température |  | Aspiration de mucosités |  |
| Recherche d'une détresse vitale |  | Compressions thoraciques |  |
| Gestes complémentaires d'examen |  | Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe |  |
| **Gestes de protection et de sécurité** |  | **Gestes de soins** |  |
| Dégagements d'urgence |  | Pansement |  |
| **Gestes d'hygiène et asepsie** |  | Maintien d'un pansement |  |
| Lavage des mains |  | Emballage au moyen d'un pansement stérile |  |
| Friction des mains |  | Utilisation d'un lot membre arraché ou sectionné |  |
| Mise en place de gants stériles |  | Application de froid |  |
| Retrait de gants à usage unique |  | Aide à la prise de médicaments |  |
| Équipement en moyens de protection contre les agents infectieux |  | **Position d'attente** |  |
| Utilisation des emballages à élimination de déchets |  | Position latérale de sécurité à un sauveteur |  |
| Nettoyage et désinfection d'un véhicule ou d'un local |  | Position latérale de sécurité à 2 sauveteurs |  |
| Nettoyage et désinfection du matériel |  | Position d'attente et de transport |  |
| Utilisation des détergents et désinfectants |  | **Immobilisations** |  |
| **Gestes d'urgence vitale** |  | Maintien de la tête en position neutre |  |
| Désobstruction par la méthode des claques dans le dos |  | Pose d'un collier cervical |  |
| Désobstruction par la méthode des compressions abdominales |  | Immobilisation d'un membre au moyen d'une attelle modulable |  |
| Désobstruction par la méthode des compressions thoraciques |  | Immobilisation d'un membre supérieur au moyend'écharpes |  |
| Ventilation artificielle par la méthode orale |  | Immobilisation d'un membre au moyen d'une attelle à dépression |  |
| Ventilation artificielle par un insufflateur manuel |  | **Relevage et Brancardage** |  |
| Utilisation d'une bouteille d'oxygène |  | Retournement en urgence à 1 sauveteur |  |
| Administration d'oxygène par inhalation |  | Retournement en urgence à 2 sauveteurs |  |
| Administration d'oxygène par insufflation |  | Retrait d'un casque de protection |  |
| Compression manuelle |  | Aide à la marche |  |
| Pansement compressif |  | Déplacement d'une victime non valide |  |
| Garrot |  | Préparation d'un dispositif de portage |  |

*\* Cocher la case* ***'Validé'*** *lorsque la procédure ou la technique est* ***exécutée avec sûreté et conformément*** *aux Recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS,* ***ou que la connaissance en est approfondie et sûre*** *(pour les procédures ne faisant pas appel à des technique faisant l'objet de fiches techniques dans les Recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS)*

**CONTINU2.2. FICHE DE CERTIFICATION N° 1 - TECHNIQUES P.S.E 2**

Nom de l'apprenant **: .....................................................................................**

|  |  |
| --- | --- |
| **Techniques PSE 2** | **Validé** |
| **Immobilisations** |  |
| Maintien de la tête en position neutre |  |
| Pose d'un collier cervical |  |
| Pose d'une attelle cervico-thoracique |  |
| Immobilisation générale sur un plan dur |  |
| Immobilisation générale sur un matelas à dépression |  |
| **Relevages - Brancardages** |  |
| Préparation d'un dispositif de portage |  |
| Relevage à 4 sauveteurs |  |
| Relevage à 3 sauveteurs |  |
| Arrimage d'une victime |  |
| Transfert à l'aide d'une alèse portoir |  |
| Relevage au moyen d'un brancard cuiller |  |
| Relevage d'une victime en position particulière |  |
| Brancardage à 3 sauveteurs |  |
| Brancardage à 4 sauveteurs |  |
| Déplacement d'une victime à l'aide d'une chaise de transport |  |
| Installation d'une victime dans un vecteur de transport |  |

*\* Cocher la case* ***'Validé'*** *lorsque la procédure ou la technique est* ***exécutée avec sûreté et conformément*** *aux Recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS,* ***ou que la connaissance en est approfondie et sûre*** *(pour les procédures ne faisant pas appel à des technique faisant l'objet de fiches techniques dans les Recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS)*

**FICHE DE CERTIFICATION N° 2 - FICHE DE PERFORMANCES PAE F PS**

Nom de l’apprenant……………............................................................Dateset lieu de la formation…...................................

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Compétences**  | **Passages** |
|  |  | **S1** | **S2** | **S3** | **S4** | **S5** | **S6** |
| 1. | D’évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leurs expressions, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. |  |  |  |  |  |  |
| 2. | D’apporter des connaissances structurées.2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériels. |  |  |  |  |  |  |
| 3. | D’organiser l’apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. |  |  |  |  |  |  |
| 4. | De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures. |  |  |  |  |  |  |
| 5. | De placer l’apprenant dans une situation de travail de groupe, en l’organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. |  |  |  |  |  |  |
| 6. | De suivre un référentiel interne de formation et d’adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l’évolution de son groupe, afin de faciliter l’acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l’apprenant, pour lui permettre d’atteindre l’ensemble des objectifs du référentiel. |  |  |  |  |  |  |
| 7. | D’évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et d’outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif ou pour décider de sa certification. |  |  |  |  |  |  |
| 8. | De s’autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. |  |  |  |  |  |  |
| 9. | D’établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages. |  |  |  |  |  |  |
| 10. | D’adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d’emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. |  |  |  |  |  |  |
| 11. | De gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. |  |  |  |  |  |  |
| 12. | De positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l’acquisition des savoirs. |  |  |  |  |  |  |
| 13. | De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l’apprentissage. |  |  |  |  |  |  |
| 14. | D’utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation des outils, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l’acquisition des savoirs |  |  |  |  |  |  |

**\*** reporter l'évaluation des compétences effectuée lors de simulations :

**OUI** lorsque l’action du secouriste est efficace et s’il est en mesure de justifier ses décisions

**NON** lorsque l’action du secouriste est inefficace, non réalisée, dangereuse ou non argumentée

**DECISION FINALE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critère I** | Chacune des compétences ci-dessus a été atteinte au moins une fois parl'apprenant\* | **OUI** | **NON** |
| **Critère I I** | Toutes les techniques et procédures figurant dans la fiche de suivi destechniques et procédures sont validées\* | **OUI** | **NON** |

\* Rayer la mention inutile

**AVIS FINAL\***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **L’aptitude est déclarée si les critères I. et II. ci**‐**dessus sont cochés OUI.** | **OUI** | **NON** |

 **\*** Rayer la mention inutile

Fait le.............................................., à ….........................................

Noms et signatures des formateurs et du Responsable pédagogique Signature de l'apprenant

|  |  |
| --- | --- |
|  | **FICHE DE CERTIFICATION P.A.E. F. P.S.****« PEDAGOGIE APPLIQUEE A L’EMPLOI DE FORMATEUR PREMIERS SESOURS »** |

Nom et prénom du participant .......................................................................................

Dates et lieu de la formation..........................................................................................

Évaluateurs : ............................................Organisme : …………………………………

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Compétence visée** (détail au verso) | **OUI** | **NON** |
| 1\* | Évaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants |  |  |
| 2 | Apporter des connaissances structurées : |  |  |
| 3 | Organiser l'apprentissage des apprenants |  |  |
| 4 | Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation |  |  |
| 5 | Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe |  |  |
| 6 | Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités |  |  |
| 7 | Évaluer l’apprenant, |  |  |
| 8 | S’auto-évaluer dans son rôle de formateur |  |  |
| 9 | Établir une communication dans le cadre de la formation |  |  |
| 10 | Adapter sa posture, |  |  |
| 11 | Gérer la mise en place d’une formation |  |  |
| 12 | Positionner le groupe en situation d’apprentissage |  |  |
| 13 | Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, |  |  |
| 14 | Utiliser les différents outils de communication |  |  |
|  |
|  | Maîtrise parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours, |  |  |

\* Détail des compétences au verso

|  |  |
| --- | --- |
|   | Avis final (\*) |
| L’apprenant a obtenu un OUI à chacune des compétences  | Favorable | Défavorable |

\*En cas d’inaptitude, l’équipe de formateur devra la justifier par écrit au jury

**Signatures** :

Responsable pédagogique Apprenant

**Liste détaillée des compétences visées en PAE PS**

|  |  |
| --- | --- |
| 1 | Évaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoir antérieurs et adapter les activités suivantes |
| 2 | Apporter des connaissances structurées :- en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs- en explorant le savoir antérieur, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique pour établir des liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants- en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériel |
| 3 | Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement  |
| 4 | Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l’apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s’approprier les procédures |
| 5 | Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances |
| 6 | Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel  |
| 7 | Évaluer l’apprenant, en utilisant différents types d’évaluation et des outils pertinents, lui permettant de se situer dans la formation, de mesurer le niveau d’atteinte de l’objectif et/ou décider de la certification |
| 8 | S’auto-évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, afin de maintenir et développer ses compétences.  |
| 9 | Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages  |
| 10 | Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique, ainsi que les règles établies par son autorité d’emploi, pour s’adapter et adapter la conduite de ses formations |
| 11 | Gérer la mise en place d’une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l’autorité d’emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins |
| 12 | Positionner le groupe en situation d’apprentissage, en prenant en compte les dites conditions pour faciliter l’acquisition des savoirs |
| 13 | Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion de conflits, pour favoriser et faciliter les apprentissages |
| 14 | Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d’utilisation, des critères pertinents de création et d’utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs |
|  | Maîtrise parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes de premiers secours, conformément aux recommandations de la DGSCGC relatives à l'UE PS |



**CERTIFICAT DE COMPETENCES**

 **DE FORMATEUR PREMIERS SECOURS**

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l’arrêté du3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l’arrêté du «Date\_arrêté\_» «Libellé\_arrêté\_de\_formation» ;

Vu la décision d’agrément «Référence\_DA» délivrée le «Date\_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l’unité d’enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Vu le procès-verbal de formation «Référence\_PV», établi en date du «Date\_PV»

**[Le/La qualité de l’autorité délivrante],**déclarant que «Prénom» «NOM», «né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)», remplit les conditions exigées pour l’obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l’arrêté du 16 janvier 2015 modifié susvisé,

PSE 1 – [ORGA] – n° «Année»/

*Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat*

délivre à **«Prénom» «NOM»** le présent certificat de compétences.

Fait à [Ville], le «Date édition»

[Attache de signature]

[Prénom NOM]

**COMITE DE REDACTION**

Sous l’égide de la Direction Générale de la Santé (Docteur Jean-Marc PHILIPPE)

Docteur Gaël Gheno

Fabrice Mercier

Didier Michel

Ouvrage déposé à la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en janvier 2021, accessible sur le site [www.ANCESU.fr](http://www.ANCESU.fr)